

REQUALIFICATION DU COURS LIEUTAUD A MARSEILLE



BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Août 2018

SOMMAIRE

1) Les principes de la concertation

- 1.1 Introduction
- 1.2 Rappel du cadre réglementaire
- 1.3 Contenu du bilan

2) La mise en œuvre de la concertation

- 2.1 Les modalités générales
- 2.2 Réunion publique de lancement de la concertation préalable
- 2.3 Exposition publique
- 2.4 Documents mis à la disposition du public

3) Le bilan de la concertation

- 3.1 Bilan quantitatif
- 3.2 Bilan qualitatif et réponses du maître d'ouvrage aux observations recueillies
 - 3.2.1 - Intérêt du projet
 - 3.2.2 - Conception géométrique du projet
 - 3.2.3 - Circulation - stationnement – transports en commun
 - 3.2.4 - Les différents usages
 - 3.2.5 - Modes doux
 - 3.2.6 - Traitement des façades
 - 3.2.7 - Les arbres
 - 3.2.8 - Conteneurs enterrés –bacs gros volume
 - 3.2.9 - Observations diverses

Pièces annexées :

- * **Annexe 1** : Revue de presse
- * **Annexe 2** : Documents (plaquette et panneaux) mis à la disposition du public
- * **Annexe 3** : Compte rendu de la réunion publique de lancement
- * **Annexe 4** : Copie des registres de concertation publique
- * **Annexe 5** : Synthèse des observations des registres

1) Les principes de la concertation

1.1 Introduction

Le Cours Lieutaud forme avec le boulevard Garibaldi un axe majeur du centre-ville de Marseille, reliant la Canebière au Nord et le boulevard Baille au Sud. La réalisation de la rocade L2, dont la mise en service est prévue à l'automne 2018, permettra d'assurer des reports de trafic satisfaisants, afin de soulager l'hyper centre. La baisse de trafic sur le Cours Lieutaud, permet ainsi d'engager une requalification urbaine de l'axe. Les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

- Reconquérir l'espace public (avec 40 % d'espaces alloué à la voiture contre 80 % actuellement),
- Créer des alignements d'arbres sur chaque rive et révéler les qualités du cours original,
- Assurer un écoulement de la circulation satisfaisant,
- Organiser des espaces piétons plus confortables et un stationnement unilatéral rationnel,
- Offrir des itinéraires confortables et continus pour les modes doux,
- Favoriser la diversité des usages et la mutabilité de l'espace public,
- Souligner l'axe du cours et ses transversales.

1.2 Rappel du dispositif

La concertation s'est déroulée du vendredi 20 avril 2018 au vendredi 18 mai 2017. Un dispositif d'information et de concertation a été mis en œuvre en trois lieux sièges d'une exposition. Elle avait pour objet de présenter les grandes caractéristiques du projet, de recueillir les avis des acteurs locaux, des usagers, des riverains, et de toute personne concernée.

1.3 Contenu du bilan

Le bilan de la concertation du projet de requalification du Cours Lieutaud fait la synthèse de toutes les contributions du public, permettant l'information sur son déroulement, ainsi que les orientations données au projet.

2) La mise en œuvre de la concertation

2.1 Les modalités générales

Les modalités générales de la concertation étaient les suivantes :

- La tenue d'une réunion publique de lancement de la concertation le 19 avril 2018,
- 3 expositions permanentes de présentation de l'opération d'une durée de 4 semaines et utilisant comme support 6 panneaux de présentation,
 - Au siège institutionnel du Conseil de Territoire de la Métropole – Palais du Pharo – 58, boulevard Charles Livon – 13007 Marseille – Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
 - En Mairie du 1^{er} et 7^{ème} arrondissements – 61, La Canebière –13001 Marseille – Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 12h45 à 16h45
 - En Mairie du 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements - Du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et de 12h45 à 16h30 et le samedi de 08h30 à 11h00.
- Un registre laissé sur chaque lieu d'exposition afin de recueillir l'avis du public.

Les modalités de la concertation ont fait l'objet d'un avis de presse en date du 12 avril 2018 dans les publications suivantes :

- * La Provence,
- * La Marseillaise

2.2 Réunion publique de lancement de la concertation préalable

Une réunion publique de lancement de la concertation préalable a été organisée le jeudi 19 avril 2018 à 17h00, au siège institutionnel du Conseil de Territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, au Palais du Pharo, afin de présenter le projet à la population.



Réunion publique du 19 avril 2018

Après des propos introductifs par M Montagnac, Président du Territoire Marseille Provence, M.Moraine, Maire du 4^{ème} secteur et Mme Bernasconi, Maire du 1^{er} secteur, une

Requalification du Cours Lieutaud à Marseille

présentation technique du projet est ensuite effectuée. Celle-ci est assurée par Mme de Buzon de l'agence Tangram Architectes mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre composé de Tangram Architectes, du bureau d'études Artelia, de l'architecte du patrimoine, Philippe Donjerkovic et du concepteur lumière Latérale.

Cette présentation a été suivie d'une séance d'échanges avec la salle, visant à répondre aux interrogations du public. Le compte rendu de la réunion publique figure en annexe 3 du présent bilan de concertation préalable.

2.3 Expositions publiques

Les trois expositions permanentes étaient constituées de six panneaux de présentation du projet, avec un registre mis à la disposition du public, dans lequel chacun pouvait formuler ses observations.

Six panneaux étaient exposés et présentaient l'opération :

- * Panneau 1 – Evolution du Cours Lieutaud. Les objectifs. Principes d'aménagement
- * Panneaux 2 et 3 – Le projet de requalification.
- * Panneau 4 – Transversale du Cours Julien. L'escalier Armand Bédarride
- * Panneau 5 – Transversale de Boulevard Thurner
- * Panneau 6 – Détails d'aménagement. Chiffres clés

2.4 Documents à la disposition du public

Outre les six panneaux exposés, une plaquette éditée en 3 000 exemplaires présentant l'opération, était disponible sur les lieux d'exposition (cf annexe 2).

3) Le bilan de la concertation

3.1 Bilan quantitatif

11 remarques ont été portées sur les registres mis à disposition du public, dont une contribution transmise par mail du CIQ Lietaud-Rome-Préfecture (cf annexe 4).

3.2 Bilan qualitatif et réponses du maître d'ouvrage aux observations recueillies

Les observations formulées sur le registre sont très variées et peuvent être regroupées suivant 9 thématiques particulières :

- * Intérêt du projet
- * Conception géométrique du projet
- * Circulation – stationnement – transports en commun

- * Les différents usages
- * Modes doux
- * Traitement des façades
- * Les arbres
- * Conteneurs enterrés – bacs gros volume
- * Observations diverses

3.2.1 - Intérêt du projet

Pratiquement toutes les observations écrites (10) ont formellement exprimé leur satisfaction par rapport au projet présenté : « merci pour ce beau projet ; « toutes mes félicitations et mes encouragements pour ce beau projet » ; « enfin un beau projet pour le Cours Lieutaud » ; « le projet est magnifique... » ; « d'avance merci pour ce magnifique projet » ; « bravo pour ce beau projet » ; « félicitations pour ce nouveau projet » ; « ce projet de requalification du Cours Lieutaud va lui permettre de prendre un nouveau souffle » ; « le CIQ tient à exprimer sa très grande satisfaction sur la qualité du projet de réhabilitation, qui reprend nombre de propositions qu'il avaient formulées ».

3.2.2 - Conception géométrique du projet

* **Il conviendra que les voies soient assez larges, de manière à ce que les 2 roues puissent remonter les files de voiture, comme cela est autorisé par le code de la route.**

* **Faire des voies automobiles les plus étroites possible pour maximiser l'espace rendu aux piétons.**

La réponse du maître d'ouvrage : le programme de l'opération affirmait que la réduction du profil de voirie devait s'opérer au profit d'un élargissement des trottoirs, ce que le projet prend bien en compte. Il convient ensuite de retenir une largeur pour les voies circulées qui soit compatible avec le nombre de voies (2x1v, 2+1v ou 2x2v) et de leur fréquentation (poids-lourds, bus). C'est pourquoi les largeurs de voies ont été dimensionnées à 2x3,10 m ou 2x3,2 m, selon l'emprise disponible, permettant ainsi une circulation de l'ensemble des modes.

* **Il faut absolument conserver les trottoirs élargis, les pistes cyclables, la réduction du stationnement voiture.**

* **Actuellement, la circulation du piéton, poussettes est difficile sur les trottoirs ; est-il prévu d'y remédier ?**

La réponse du maître d'ouvrage : la réduction du profil de voirie permet d'apaiser le Cours Lieutaud, afin de partager l'espace de façon plus équitable entre les différents usagers. L'élargissement des trottoirs permet de créer un alignement d'arbres continu sur les 2 rives, d'aménager des itinéraires cyclables, ainsi qu'une bande d'usage sur l'ensemble du linéaire pour accueillir et délimiter les activités commerciales.

Les cheminements piétons seront ainsi beaucoup plus aisés (entre 2,4 et 3 m pour la partie exclusivement piétonne).

3.2.3 - Circulation – stationnement – transports en commun

* La réduction à 2x1 est une excellente idée, cependant l'espace gagné aurait pu être aménagé en une voie commune aux bus et aux vélos.

* Surtout de pas créer de voie bus, qui doublerait avec le métro

La réponse du maître d'ouvrage : bien que certains bus urbains devraient circuler sur l'itinéraire du Cours Lieutaud, il n'est pas prévu d'aménager des voies en site propre. En effet, seules 2 lignes emprunteront en partie l'axe, ne justifiant pas ainsi la création de sites propres ; de plus, une telle disposition s'effectuerait au détriment des trottoirs, dont l'élargissement constitue une donnée fondamentale du projet.

* Le flux circulatoire a-t-il été vraiment estimé? La diminution du nombre de voies (2x2 v à 2x1 v) ne va-t-elle pas entraîner un engorgement de l'axe?

La réponse du maître d'ouvrage : les valeurs de trafic retenues pour les calculs correspondent aux valeurs actuelles, auxquelles ont été retirés environ 10 à 15% (correspondant à l'hypothèse de report de trafic sur la L2). Les calculs sont donc faits avec des valeurs comprises entre 850 et 1 300 véh/h/sens, selon le sens et l'heure de pointe considérée, contre 930 à 1 500 à l'heure actuelle.

La diminution à 2x1 voies s'effectue sur les sections courantes comprenant des carrefours secondaires. Globalement, à l'approche des carrefours majeurs, le nombre de voies maintenues se rapproche de l'existant, afin de réduire les risques de saturation.

* Le projet pourrait être modifié : sur le bvd Garibaldi (2x2 v = "non sens circulatoire"), Cours Julien (2x1 v à la place de 3v), bvd Thurner (le double sens est-il vraiment utile alors qu'on réduit la circulation à la Plaine?), voie d'approche au carrefour Thurner entre les rues Bergers et Perin Solliers trop longue, bvd Salvator (utilité des 3 voies montantes dans la perspective du tramway du 4 septembre ?), débouché de la rue Estelle sur Lieutaud inutile, voie d'approche sur le bvd Baille inutile.

La réponse du maître d'ouvrage :

→ Les 2 voies d'entrées sur le carrefour Garibaldi sont nécessaires à une bonne évacuation des flux. Sur une seule voie, seuls 800 véhicules pourraient être admis (dans des conditions restant acceptables pour l'ensemble des voies du carrefour), contre 1 150 envisagés dans le projet. Par ailleurs, les 2 voies en sortie sur Garibaldi permettent d'absorber le flux provenant du bvd Dugommier débouchant à 2 voies sur le carrefour.

→ Les 2 voies d'entrées sur le carrefour du Cours Julien sont nécessaires à une bonne évacuation des flux aux heures de pointe et également pour le bon fonctionnement du théâtre des Bernardines (livraison de décors par poids lourds).

→ le trafic dans les deux sens sur le bvd Thurner reste relativement important. Il semble difficile de supprimer un sens, dans le contexte global de la trame viaire du secteur. Il est de plus préférable d'utiliser le boulevard Thurner plutôt que la rue des Bergers, plus étroite et abritant une école, comme accès préférentiel au quartier de la Plaine / Cours Julien.

→ à l'horizon du projet, les 3 voies sont absolument nécessaires à l'écoulement du trafic au droit du carrefour Thurner et pour le bd Salvator, qui constitue le seul débouché majeur sur le cours Lieutaud en venant du centre-ville. Ce carrefour Thurner/Salvator représente d'ailleurs un secteur spécifique en terme de circulation, justifiant des mesures de gestion coordonnées pour les feux tricolores.

→ Le débouché de la rue Estelle a été maintenu, du fait de la trame circulatoire actuellement à l'étude dans le cadre du projet centre-ville.

→ à l'horizon du projet, les 2 voies en approche sur le bvd Baille sont nécessaires pour écouler les 850 véh/h estimés à l'entrée du carrefour ; 1 seule voie ne permettrait de faire passer que 700 véh/h, dans des conditions restant acceptables pour l'ensemble du carrefour.

La réponse du maître d'ouvrage :

*** La diminution du nombre de places de stationnement va contraindre le stationnement résidents.**

La réponse du maître d'ouvrage : le projet vise effectivement à supprimer le stationnement et ordonner le stationnement licite. Une centaine de places sont ainsi aménagées. Certaines d'entre elles seront mutualisées avec les aires de livraison, et pourra autoriser le stationnement résidents en fonction des horaires autorisés. Quelques emplacements permettant la recharge de véhicules électriques sont également envisagés. De plus, le taux de remplissage des parkings Préfecture, Cours Julien et Castellane est loin d'être atteints. Les résidents intéressés seront incités à contracter un abonnement dans ces ouvrages, dont le renouvellement des contrats d'affermage des différents délégataires permettrait des propositions de tarifs pour les résidents plus incitatives.

*** Pour le carrefour Lieutaud/Thurner/Salvator, le CIQ Lieutaud Rome Préfecture propose le maintien de la trame circulatoire actuelle : tourne à gauche indirect par les rues Dieudé, Fongate, bvd Salvator et rampe Thurner**

La réponse du maître d'ouvrage : cette disposition sera effectivement mise en œuvre, évitant ainsi la création d'un tourne à gauche Lieutaud Nord vers Thurner, qui aurait engendrait des disfonctionnements sur l'ensemble du carrefour Lieutaud/Thurner/Salvator.

3.2.4 – Les différents usages

*** Il faut penser au contrôle des abus pour les places de livraison.**

*** Prévoir des espaces de livraison adaptés aux commerces.**

*** Il faut distinguer les aires de livraison destinées à accueillir, soit des gros véhicules porteurs pour les concessionnaires, soit des cartons de marchandises pour les commerçants. Prévoir des aires à proximité directe des concessionnaires. Les espaces d'exposition devraient être réservés aux réels vendeurs de motos et pas aux ateliers de mécanique.**

La réponse du maître d'ouvrage : plusieurs aires de livraison seront aménagées tout le long de l'axe, réparties de chaque côté en fonction des usages (présence de commerces). Chaque îlot bâti bénéficie d'une aire. Une campagne de repérage des commerces recevant un nombre important de livraisons par camion a été menée pour leur implantation. Leur longueur est de 15 ml pour 14 d'entre elles ; la longueur de l'aire positionnée sur le boulevard Garibaldi est de 13,5 m, de par l'interdistance offerte par les arbres existants. L'utilisation de ces aires de livraison sera règlementée et autorisée à certaines heures de la journée. Ces aires pourront être mutualisées avec 3 places de stationnement, selon des horaires qui restent à confirmer.

*** Pour éviter l'occupation anarchique du trottoir pair, entre les rues de Village et Berlioz, suggère de matérialiser au sol l'espace limité pour les expositions commerciales des 2 roues.**

*** Il faut bien délimiter les emplacements affectés aux concessionnaires et aux commerces 2 roues, pour ménager un espace pour les piétons.**

La réponse du maître d'ouvrage : la redéfinition des aires d'exposition/parkings publics 2 roues est en cours. Les parkings 2 roues, ainsi que les aires d'exposition, seront identifiés avec marquage au sol et/ou signalisation verticale spécifique clarifiant leur destination.

*** Le commerçant 156 Cours Lieutaud souhaite la reconduction de son AOT actuelle, dans le cadre de son activité de tatouage artistique**

La réponse du maître d'ouvrage : les AOT sont précaires et révocables. Elles seront de facto suspendues durant la durée du chantier. Une nouvelle demande devra être effectuée auprès du service des emplacements à l'achèvement du chantier.

*** La société VIP Moto souhaite le maintien de ses 2 entrées charretières.**

La réponse du maître d'ouvrage : cette disposition est intégrée dans le plan d'aménagement.

3.2.5 - Modes doux

*** Il serait judicieux de prévoir des emplacements pour les stations Le Vélo pour encourager les modes doux.**

*** Prévoir des emplacements pour le stationnement 2 roues et des stations Le Vélo.**

La réponse du maître d'ouvrage : une station le Vélo est positionnée sur le Cours Lieutaud en face de la maison de l'Architecture.

Quatre poches de stationnement public motos sont prévues, représentant un total de 32 places environ.

*** Je vois peu de vélos sur le Cours. Est-ce que 2 pistes cyclables sont vraiment utiles ?**

*** Je trouve plus judicieux de positionner la piste cyclable entre la voie circulée et les arbres. Prévoir des emplacements de parking pour les vélos entre les arbres.**

La réponse du maître d'ouvrage : l'aménagement d'itinéraires cyclables constitue une obligation réglementaire, dès lors que l'on modifie l'assiette de voirie. Ainsi des pistes cyclables sont créées : unilatérale et bidirectionnelle sur le trottoir Est entre la rue des Bergers et le boulevard Baille, bilatérale et unidirectionnelle entre Canebière et le boulevard Salvator.

Le positionnement de la piste cyclable, actuellement prévue entre les arbres et la façade, répond à des contraintes d'implantation des arbres. Au Sud du boulevard Salvator, la piste cyclable bidirectionnelle est implantée sur le trottoir Est, de par l'impossibilité de dévier une canalisation de gaz trottoir Ouest pour planter l'alignement d'arbres. Positionner la piste contre les voies circulées entraînerait un rapprochement de l'alignement d'arbre à moins de 4 m des façades, ce qui n'est pas possible. Par ailleurs, les emplacements motos sont prévus d'être accessibles directement depuis la voirie, à partir d'une bordure biaisée, ce qui ne serait plus possible avec une piste cyclable positionnée contre la chaussée.

3.2.6 – Traitement des façades

*** Attention aux tags qui risquent d'apparaître après la rénovation des façades. Intégrer les problématiques d'entretien**

*** Il faut verbaliser les commerces qui affichent des enseignes disproportionnées.**

*** Prévoir des injonctions de mise aux normes des façades et devantures commerciales.**

*** Faire une injonction de ravalement des devantures de magasins empiétant sur le domaine public.**

La réponse du maître d'ouvrage : les lettres d'injonctions sont établies par la Ville de Marseille envers les propriétaires ; celles-ci font courir les délais de 18 mois pour bénéficier d'un taux de subvention de 50%. Pour obtenir le financement, l'ensemble de la façade, y compris les devantures commerciales doivent être traitées. Il apparaît fréquemment que les commerçants (et propriétaires des fonds de commerces) sont souvent réticents à engager le ravalement des façades.

La ville a mandaté la SOLEAM pour animer la coordination des ravalements de façades. SOLEAM a pris attache avec un architecte, qui assiste les propriétaires au dépôt de la déclaration préalable.

3.2.7 – Les arbres

- * Les platanes sont très allergisants. Les tilleuls sont préférables.
- * Les tilleuls sont préférables.
- * Ce serait bien d'avoir des tilleuls.
- * Le CIQ Lieutaud Rome Préfecture est favorable à la plantation d'une seule essence : des platanes
- * Choisir des arbres non allergènes.

La réponse du maître d'ouvrage : le choix des platanes sur le Cours Lieutaud est retenu et validé par les services arboriculture. Seul le boulevard Thurner, contaminé par le chancre coloré, ne pourra pas avoir de plantations en platanes résistants ; des tilleuls argentés sont prévus.

- * Quid de l'entretien et de l'arrosage qui déterminent également le choix.
- * L'entretien des arbres (élagage, arrosage) est-il prévu ?

La réponse du maître d'ouvrage : un arrosage automatique des arbres est bien prévu dans le cadre des plantations (2 tubes poreux par arbres), afin de permettre leur croissance. L'élagage des arbres sera assuré par les services de la Métropole, qui assurent désormais la compétence des arbres d'alignement.

3.2.8 – Conteneurs enterrés – bacs gros volume

- * Préfère les conteneurs aériens pour des questions d'hygiène.
- * Préférence aux conteneurs enterrés ; les conteneurs aériens gêneraient l'harmonie et l'esthétique du projet.
- * Conteneurs enterrés bien sûr, sinon anarchie assurée.
- * Les conteneurs enterrés semblent esthétiquement plus adaptées. Le problème des gros bacs est le ramassage ; plus les bacs sont gros, moins ils sont collectés.
- * Le CIQ Lieutaud Rome Préfecture demande des conteneurs enterrés, afin de préserver la qualité architecturale du Cours.

La réponse du maître d'ouvrage : malgré un coût d'exploitation supérieur et un mode de collecte plus complexe, le Cours Lieutaud sera équipé de conteneurs enterrés pour les points d'apports volontaires et les ordures ménagères. La sensibilité des lieux - le Cours Lieutaud se situe dans le périmètre de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) – nécessite de rationaliser le mobilier dans un espace public qualitatif.

3.2.9 - Observations diverses

- * Est-on sûr que les revêtements en pavés ne soient pas réouverts pour des travaux de réseaux ?

La réponse du maître d'ouvrage : le règlement de voirie impose aux différents concessionnaires de ne pas intervenir dans un espace aménagé dans les *trois ans*.

*** Pour accompagner le projet, il faudrait une surveillance par caméras, ainsi que la police pour lutter contre l'incivisme.**

La réponse du maître d'ouvrage : 9 caméras de vidéo-protection sont prévues sur l'ensemble de l'axe, entre la Canebière et le boulevard Baille.

*** Souhaite avoir des précisions sur le phasage des travaux, notamment par rapport aux nombreux travaux de ravalements de façades**

La réponse du maître d'ouvrage : au stade actuel des études, il est prématuré d'annoncer un phasage de travaux précis. Le chantier sera réalisé avec maintien des deux sens de circulation.

Pour ce qui concerne le ravalement des façades, l'obtention d'un financement de 50% par les propriétaires impose que les travaux doivent être terminés avant le 31 décembre 2019. Les travaux d'aménagement de voirie seront coordonnés avec les différents chantiers de ravalement.

*** Pourquoi ne pas créer un village "motos", pour supprimer l'occupation de l'espace par les motos et scooters ?**

La réponse du maître d'ouvrage : la part du commerce auto-moto dans les établissements commerciaux du Cours Lieutaud est importante, puisqu'il représente près d'un établissement commercial sur 3. Afin de ne pas aggraver un taux de vacance commercial déjà très élevé (de l'ordre de 25 %, alors qu'il s'élève à 4% à l'échelle du centre-ville), la Ville de Marseille a pris la décision de maintenir cette activité sur le Cours.

ANNEXES

Annexe 1 : Revue de presse

La Marseillaise

Le Directeur régional des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **MERAZGA Ahmed** décédé le **22/07/2015** à **Martigues (13)** a établi l'inventaire. Référence n° **0133206301**.

Le Directeur régional des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **LEUCA Georges Antoine** décédé le **21/03/2015** à **Marseille 5ème** a établi l'inventaire. Référence n° **0138004159**.

Le Directeur régional des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **PALA Bastien** décédé le **10/10/2008** à **Marseille 12ème** a établi l'inventaire. Référence n° **5727**.

REGLEMENT DU PASSIF

Le Directeur régional des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **GAUTHIER Thierry Christian Gérard** décédé le **18/08/2015** à **Martigues (13)** a établi le projet de règlement du passif. Référence n° **13800853**.

Le Directeur régional des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **THÄTER Fritz Wolfgang** décédé le **23/06/2014** à **Marseille 3ème** a établi le projet de règlement du passif. Référence n° **5426**.

Le Directeur régional des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **SCHADITZKI Wilhelm Heinrich Guillaume Henri** décédé le **17/02/2014** à **Marseille 12ème** a établi le projet de règlement du passif. Référence n° **6067**.

Le Directeur régional des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **TROLIARD Marie-France** décédée le **05/08/2015** à **Marseille 16ème** a établi le projet de règlement du passif. Référence n° **0133206234**.

Le Directeur régional des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **MIALON Louisa Maria Rosa veuve LAURENT** décédée le **06/03/2009** à **Noves (13)** a établi le projet de règlement du passif. Référence n° **0133206260**.

Le Directeur régional des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **BIBEY Amor** décédé le **17/05/2015** à **Port de Bouc (13)** a déposé le compte de la succession au Tribunal de Grande Instance de **Aix en Provence** le **04/04/2018**. Référence n° **0133206218**.

Le Directeur régional des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **FARAMIA Roger Pierre** décédé le **02/01/2014** à **Le Puy Sainte Réparate (13)** a déposé le compte de la succession au Tribunal de Grande Instance de **Aix en Provence** le **04/04/2018**. Référence n° **0133206220**.

Le Directeur régional des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **BELMOTÉ José Marie Philomène** décédé le **05/07/2014** à **Arles (13)** a déposé le compte de la succession au Tribunal de Grande Instance de **Tarascon** le **05/04/2018**. Référence n° **0133206261**.

Le Directeur régional des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **LEUCA Georges Antoine** décédé le **21/03/2015** à **Marseille 5ème** a déposé le compte de la succession au Tribunal de Grande Instance de **Marseille** le **03/04/2018**. Référence n° **0138004159**.

Le Directeur régional des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **GOEHLEN Anne-Marie Dolorès Fernande Antoinette** décédée le **10/09/2016** à **Marseille 12ème** a déposé le compte de la succession au Tribunal de Grande Instance de **Marseille** le **05/04/2018**. Référence n° **138010051**.

Le Directeur régional des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **PIVORAKA Maria Ivanivna veuve MARTINEZ** décédée le **21/03/2013** à **Saint Rémy de Provence (13)** a déposé le compte de la succession au Tribunal de Grande Instance de **Tarascon** le **05/04/2018**. Référence n° **138011237**.

Le Directeur régional des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **WOUTERS Michelle Charlotte Marcelle div. MAIRY** décédée le **30/06/2015** à **Orgon (13)** a déposé le compte de la succession au Tribunal de Grande Instance de **Tarascon** le **05/04/2018**. Référence n° **138011294**.

AIX
MARSEILLE
PROVENCE

REQUALIFICATION DU COURS LIEUTAUD A MARSEILLE

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence organise une concertation préalable sur le projet de requalification du Cours Lieutaud à Marseille. La concertation préalable sera lancée par une réunion publique de lancement organisée le jeudi 19 avril 2018 à 17h00 au siège institutionnel du Conseil de Territoire - Le Pharo - 58, boulevard Charles Livon - 13007 Marseille.

La concertation comprend également 3 expositions permanentes de présentation de l'opération qui se dérouleront du vendredi 20 avril 2018 au vendredi 18 mai 2018 inclus :

- Au siège institutionnel du Conseil de Territoire de la Métropole - Palais du Pharo - 58, boulevard Charles Livon - 13007 Marseille - Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

- En Mairie des 1er et 7ème arrondissements - 61, La Canobière - 13001 Marseille - Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 12h45 à 16h45

- En Mairie du 6ème et 8ème arrondissements - Villa Bagatelle - 125, rue du Commandant Rolland - 13008 Marseille - de 08h30 à 11h30 et de 12h45 à 16h30 et le samedi de 08h30 à 11h00.

Un registre sera mis à la disposition du public sur chaque lieu d'exposition, dans lequel chacun pourra formuler ses observations. 124897

AIX
MARSEILLE
PROVENCE

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Avis publié à titre complémentaire
Métropole Aix-Marseille-Provence
58 Boulevard Charles Livon
13007 Marseille

Objet : MISSION CSPS DE 1ÈRE CATÉGORIE - MODERNISATION ET AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU COMPLEXE DES GIRAUDETS - COMMUNE DES PENNES MIRABEAU

Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : le 11/05/2018 à 16h30

Renseignements administratifs et techniques :

Métropole Aix-Marseille-Provence

Direction Valorisation du Domaine Public et Affaires Générales

27 Boulevard Joseph Vernet 13008 Marseille

Fax 04.95.09.53.60

L'avis intégral est disponible sur le site Internet :

<https://marchespublics.ampmetropole.fr>

N° de l'avis : 71180127

124898

la Provence

Reçu au Contrôle de légalité le 20 novembre 2018

838783



TERRITOIRE
MARSEILLE
PROVENCE

REQUALIFICATION DU COURS LIEUTAUD A MARSEILLE

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence organise une concertation préalable sur le projet de requalification du Cours Lieutaud à Marseille.

La concertation préalable sera lancée par une réunion publique de lancement organisée le jeudi 19 avril 2018 à 17h00 au siège institutionnel du Conseil de Territoire- Le Pharo- 58, boulevard Charles Livon- 13007 Marseille.

La concertation comprend également 3 expositions permanentes de présentation de l'opération qui se dérouleront du vendredi 20 avril 2018 au vendredi 18 mai 2018 inclus :

- Au siège institutionnel du Conseil de Territoire de la Métropole- Palais du Pharo- 58, boulevard Charles Livon- 13007 Marseille- Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- En Mairie du 1er et 7ème arrondissements- 61, La Canebière-13001 Marseille- Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 12h45 à 16h45
- En Mairie du 6ème et 8ème arrondissements- Villa Bagatelle- 125, rue du Commandant Rolland- 13008 Marseille- de 08h30 à 11h30 et de 12h45 à 16h30 et le samedi de 08h30 à 11h00

Un registre sera mis à la disposition du public sur chaque lieu d'exposition, dans lequel chacun pourra formuler ses observations.

<http://www.ciqrome.fr>

Requalification du Cours Lieutaud : c'est parti



Le lancement de la consultation publique sur la requalification du Cours Lieutaud s'est tenu le 19 avril au siège du Conseil de Territoire Marseille Provence. Le projet final de requalification peut être consulté à la mairie du 6/8 du 20 avril au 18 mai 2018.

Cette requalification, reprend le cahier des charges élaboré il y a cinq ans par le CIQ : élargissement des trottoirs, réduction des voies de circulation, plantation d'arbres, containers à ordures enterrés, pistes cyclables, places de livraison et de stationnement intelligent, espaces pour terrasses et expositions marchandes, mise en valeur du patrimoine architectural. Cette transformation profonde permettra de reconquérir l'espace public. L'espace alloué à la voiture, 80% aujourd'hui, sera réduit de moitié.

Cet embellissement et apaisement du Cours Lieutaud, constituent un long combat du CIQ Lieutaud-Rome-Préfecture et donc aujourd'hui une grande satisfaction pour tous celles et ceux qui se sont investis dans cette bataille. Remercions le Maire, Yves MORAINÉ et le Président de MPM, Guy TEISSIER qui ont été des appuis déterminants pour faire aboutir ce magnifique projet de rénovation d'une artère trop longtemps délaissée. Les travaux, dont le CIQ a demandé qu'ils pénalisent le moins possible les riverains, s'étaleront de mai 2018 à 2020. Ils commenceront par la rénovation des réseaux en sous-sol.

Prochainement, le CIQ organisera une réunion publique d'information pour présenter l'ensemble du projet et recueillir les observations.

Réunion publique organisée par votre CIQ pour tout savoir sur la rénovation du Cours Lieutaud



Lundi 14 mai 2018, c'est dans une salle comble du CMA Michel Lévy que la représentante de l'Agence Tangram, Mme Laure De BUZON, a présenté le détail de la rénovation du Cours Lieutaud. Organisée à l'initiative du CIQ Lieutaud-Rome-Préfecture, cette réunion publique a contribué à l'information des riverains sur la très prochaine rénovation et permis aux habitants et commerçants de poser des questions et faire part de leurs remarques.

Le chantier de requalification du Cours Lieutaud, déjà engagé pour les travaux des réseaux de sous-sol, s'achèvera fin 2020. L'aménagement de la partie Baille-Salvator sera réalisé en 2019. Au final, 1,3 kilomètres de voirie et 3,6 hectares d'espace public seront requalifiés, avec la plantation de 130 arbres, pour un coût total de 16 millions d'euros.

Les cinq années de combat de notre CIQ débouchent enfin sur une réhabilitation correspondant à nos attentes pour retrouver un Cours digne de ce nom, apaisé où les piétons auront toute leur place. Une rénovation qui s'inscrit dans la fin du tout voiture, de l'asphyxie circulatoire qui contribuera à la réduction du bruit et de la pollution.

Lancement de la concertation publique : Cours Lieutaud

♦ Le Cours Lieutaud forme avec le boulevard Garibaldi un axe majeur du centre-ville de Marseille, reliant la canebière au Nord et le boulevard Baille au Sud. La mise en service prochaine de la rocade L2 permettra d'assurer des reports de trafic satisfaisants, afin de soulager l'hyper centre.

La L2 constituera alors l'itinéraire de grand contournement de Marseille, supportant ainsi l'essentiel du trafic de transit. La baisse de trafic attendue sur le Cours Lieutaud permet ainsi d'engager une requalification urbaine de cet axe. Cette requalification porte sur 1 300 ml de la Canebière au boulevard Baille en intégrant le boulevard Garibaldi.

Suite à un concours de maîtrise d'œuvre lancé en juillet 2016, le groupement TANGRAM Architectes/ARTELIA Ville et Transport/LATERALE/DONJERKOVIC, a été désigné en septembre 2017.

Les principes de requalification sont les suivants :

- Création d'un alignement d'arbres à hautes tiges sur chaque rive de l'axe, pour retrouver l'aspect originel du cours,
- Réduction du profil de voirie à 2x1 voies sur la majorité du Cours Lieutaud au profit d'un élargissement des trottoirs. Une bande d'usage en rive de trottoir accueille les activités commerciales, le stationnement et certaines fonctions urbaines (propreté, éclairage),
- Des itinéraires cyclables continus sont prévus sur la totalité de l'axe,
- Les espaces sont traités de façon continue et unitaire, tout en mettant en valeur les espaces singuliers (Cours Julien-rue du marché des Capucins, boulevard Thurner-boulevard Salvator), aménagés sous forme de plateaux traversants,
- Mise en valeur le pont de la rue d'Aubagne, la passerelle de la rue Estelle et du patrimoine bâti remarquable, par notamment un projet de mise en lumière.

Le Territoire Marseille-Provence organise une concertation préalable sur le projet de requalification du Cours Lieutaud à Marseille. Cette concertation préalable sera lancée par une réunion publique de lancement organisée le **jeudi 19 avril 2018 à 17h** au siège institutionnel du Conseil de Territoire – Le Pharo – 58, boulevard Charles Livon – 13007 Marseille.

Elle comprend également **3 expositions permanentes de présentation de l'opération**, qui se dérouleront du vendredi 20 avril 2018 au vendredi 18 mai 2018 inclus :

- **Au siège institutionnel du Conseil de Territoire de la Métropole** – Palais du Pharo – 58, boulevard Charles Livon – 13007 Marseille – Du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 13h30 à 16h30
- **En Mairie du 1er et 7ème arrondissements** – 61, La Canebière –13001 Marseille – Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et de 12h45 à 16h45

- **En Mairie du 6ème et 8ème arrondissements** – Villa Bagatelle – 125, rue du Commandant Rolland – 13008 Marseille – de 08h30 à 11h30 et de 12h45 à 16h30 et le samedi de 08h30 à 11h00.

Sur chaque lieu d'exposition, 6 panneaux présentant les principales caractéristiques du projet seront présentés, avec un registre mis à la disposition du public, dans lequel chacun pourra formuler ses observations.

♦ Le Territoire Marseille-Provence a organisé une concertation préalable sur le projet de requalification du Cours Lieutaud à Marseille jeudi 19 avril dernier. Le Cours Lieutaud forme avec le boulevard Garibaldi un axe majeur du centre-ville de Marseille, reliant la canebière au Nord et le boulevard Baille au Sud. La mise en service prochaine de la rocade L2 permettra d'assurer des reports de trafic satisfaisants, afin de soulager l'hyper centre.

La L2 constituera alors l'itinéraire de grand contournement de Marseille, supportant ainsi l'essentiel du trafic de transit. La baisse de trafic attendue sur le Cours Lieutaud permet ainsi d'engager une requalification urbaine de cet axe. Cette requalification porte sur 1 300 ml de la Canebière au boulevard Baille en intégrant le boulevard Garibaldi.

Suite à un concours de maîtrise d'œuvre lancé en juillet 2016, le groupement TANGRAM Architectes/ARTELIA Ville et Transport/LATERALE/DONJERKOVIC, a été désigné en septembre 2017.

Cette concertation préalable a été lancée par une réunion publique de lancement organisée le **jeudi 19 avril 2018 à 17h** au siège institutionnel du Conseil de Territoire – Le Pharo – 58, boulevard Charles Livon – 13007 Marseille.

Elle comprend également **3 expositions permanentes de présentation de l'opération**, qui se dérouleront du vendredi 20 avril 2018 au vendredi 18 mai 2018 inclus :

- **Au siège institutionnel du Conseil de Territoire de la Métropole** – Palais du Pharo – 58, boulevard Charles Livon – 13007 Marseille – Du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 13h30 à 16h30

- **En Mairie du 1er et 7ème arrondissements** – 61, La Canebière – 13001 Marseille – Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et de 12h45 à 16h45

- **En Mairie du 6ème et 8ème arrondissements** – Villa Bagatelle – 125, rue du Commandant Rolland – 13008 Marseille – de 08h30 à 11h30 et de 12h45 à 16h30 et le samedi de 08h30 à 11h00

Sur chaque lieu d'exposition, 6 panneaux présentant les principales caractéristiques du projet seront présentés, avec un registre mis à la disposition du public, dans lequel chacun pourra formuler ses observations.

Pour en savoir plus sur le projet de requalification : [Cliquez ici Les panneaux de la concertation](#)



Lieutaud rendu aux piétons



La concertation publique sur la requalification de cette artère du centre est lancée

Une étape supplémentaire dans la rénovation du centre-ville va démarrer. "Le cours Lieutaud, trait d'union naturel entre La Canebière et le boulevard Baille, va se transformer pour devenir un axe de circulation apaisé, arboré, avec des trottoirs élargis", ambitionnent les porteurs du projet. Jeudi soir était lancée au Pharo la concertation publique. Une soixantaine de Marseillais étaient présents dont une bonne partie d'élus.

"Nous saisissons l'opportunité de la baisse de la circulation de 10 à 15% sur le cours que va permettre l'ouverture de la L2 Nord pour lancer ces travaux. Avec, dès le mois de juin, l'enfouissement et le renouvellement des réseaux, a introduit Jean Montagnac, président du Territoire Marseille-Provence. Un cours qui n'a pas été relooké depuis 50 ans!"

Deux arrondissements sont concernés. Deux maires de secteur, Yves Moraine (6-8) a rappelé "le gros travail effectué en amont avec les CIQ", notamment son ami Jean-Claude Tricoche du CIQ Rome-Lieutaud-Préfecture: "Il avait montré une carte postale à Guy Teissier en lui disant: 'Regardez comment était le cours en 1955, c'était un vrai

mail à la provençale!" "La dégradation du cours Lieutaud était devenue une véritable préoccupation des Marseillais, a renchéri Sabine Bernasconi (1-7). Ce qui est présenté aujourd'hui a déjà fait l'objet d'écoute d'habitants, de rencontres non officielles."

Si le projet a été largement avancé, plusieurs options restent à trancher. Laure de Buzon, du groupement Tangram architectes - l'équipe 100% locale choisie après concours pour la

conception du projet - a rappelé l'histoire de Lieutaud et les grandes lignes de sa future rénovation. "L'artère a été construite entre 1790 et 1864 en perçant la colline, a-t-elle énoncé. C'était un vrai cours dévolu à la promenade avec des pavés au sol et 187 platanes. C'est en 1955 que tous les arbres ont été abattus et les quatre voies de circulation créées."

Dans l'esprit, il s'agit donc d'un retour au XIX^e, avec une di-

minution de moitié de l'espace dédiée à la voiture. Un cours qui offre "un gros potentiel de développement puisque si 25% de commerces sont dédiés aux deux-roues, 25% sont vacants, reprend Laure de Buzon. Le cours manque d'offres de restauration, hôtelière et de commerces de proximité." Un itinéraire piéton (2 mètres de trottoir minimum des pistes cyclables en continu) une réduction à 2 voies (sauf st. Garibaldi), des plateaux traversants aux carrefours et des arbres d'alignement devraient rendre cette artère "de nouveau propice à la promenade, comme le cours originel".

Parmi les points qui restent à débattre, le carrefour Turner-Savator: "Deux options: prendre droit le boulevard Turner depuis Lieutaud mais ça engendrera des difficultés de circulation aux heures de pointe ou faire une boucle par la rue Dieudé." Si les bordures seront en pierres caillonnées, les pavés seront soit en granit soit en calcaire. Il s'agit aussi de trancher entre le platane et le tilleul, des conteneurs enterrés ou aériens gros volumes. Aux habitants et commerçants de se prononcer.

Sabrina TEST

Quid des aires de livraison ?

Après la présentation, le temps des questions. Plusieurs commerçants se sont inquiétés de la présence suffisante d'aires de livraison et de leur taille. "On a prévu une aire (15 m de long sur 2,20 m de large) par îlot de chaque côté de l'axe, c'est plus qu'aujourd'hui, a répondu Laure de Buzon (Tangram). Nous misons sur un stationnement intelligent comme sur la rue Paradis pour éviter les voitures ventouses." Le président du CIQ Rome-Lieutaud-Préfecture s'est de son côté réjoui de ce projet "qui respecte le cahier des charges que nous avons modestement élaboré. Nous votons pour les conteneurs enterrés, il serait dommage d'investir autant et que ce ne soit pas esthétique." Et de réclamer davantage de restauration de qualité ainsi que des platanes, "les tilleuls causent des problèmes d'allergie". Un autre habitant s'est inquiété du devenir de l'escalier Bedarride, une fois rénové: "Pour éviter qu'il soit tagué, on pourrait imaginer une cascade de verdure..." D'autres proposent des fresques de street-art ou autre œuvre d'art, histoire de "combattre la dégradation par le beau". Ils ne pourront être entendus: "L'architecte des Bâtiments de France est contre une œuvre d'art et la végétalisation est impossible à réaliser techniquement", a répondu Laure de Buzon. S.T.

LES REPÈRES

Le Territoire Marseille-Provence est maître d'ouvrage de l'opération, avec la participation financière du Conseil départemental et de la Ville de Marseille.

- Deux arrondissements concernés : 1^{er} et 6^e
- 1,3 km de La Canebière au boulevard Baille en intégrant le boulevard Garibaldi.
- 3,6 ha d'espace public requalifié
- 3,6 km de pistes cyclables
- 130 arbres plantés
- 75 places de stationnement (contre 170 actuellement)
- Coût prévisionnel: 16 millions d'euros TTC
- De juin à 2020 : déviation de réseaux et travaux d'aménagement
- Concertation publique jusqu'au 18 mai dans les mairies des 6-8 et des 1-7.



Reçu au Contrôle de légalité le 20 novembre 2018.
Les passerelles Estelle et de la rue d'Aubagne seront renouvelées et mises en lumière.

ILLUSTRATIONS

Annexe 2 : Documents (plaquette et panneaux) mis à la disposition du public



Qui ? LES ACTEURS :

Le Territoire Marseille-Provence est maître d'ouvrage de l'opération, avec la participation financière du CD13 et de la ville de Marseille. Elle a en charge tous les aspects de la requalification du Cours Lieutaud : administratifs, techniques, financiers et communication.

Le groupement TANGRAM / DONJERKOVIC Architectes / LATÉRALE / ARTELIA Ville et Transport a été retenu à l'issue d'un concours de maîtrise d'œuvre.

Quand ?

Démarrage des travaux envisagé mi 2018.
Achèvement des travaux sur l'ensemble du cours prévu en 2020.

Où ? DEPUIS LA PASSERELLE DE LA RUE AUBAGNE, VERS LE SUD



Réalisation : © AM Graphisme / Tangram

EXPOSITIONS : du 20/04/2018 au 18/05/2018 inclus

Au Siège institutionnel du Conseil de Territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Palais du Pharo
58, Boulevard Charles Livon - 13007 Marseille
Du lundi au vendredi, de 9:00 à 12:00 et de 13:30 à 16:30

En Mairie du 1^{er} & 7^{ème} arr.
61, la Canebière
13001 Marseille
Du lundi au vendredi, de 8h30-12h00 et 12h45-16h45

En Mairie du 6^{ème} & 8^{ème} arr.
Villa Bagatelle
125, rue du Commandant Rolland
13008 Marseille
Du lundi au vendredi, de 8h30-11h30 et 12h45-16h30 et le samedi : 8h30-11h00

L'OBJECTIF DE LA CONCERTATION

Le Territoire Marseille-Provence organise une concertation préalable sur le projet de requalification du Cours Lieutaud, dont l'objectif est de recueillir les avis des usagers, des riverains et de toutes les personnes concernées par le projet.

COMMENT S'EXPRIMER ?

Des expositions permanentes présentant l'opération se dérouleront du 20 avril au 18 mai 2018 inclus.

Un registre dans lequel chacun pourra formuler ses observations sera mis à la disposition du public dans les lieux d'exposition.

RÉUNION DE LANCEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Date / 19/04/2018, 17h00

Lieu / Siège institutionnel du Conseil de Territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Palais du Pharo
58 boulevard Charles Livon, 13007 MARSEILLE

LA MÉTROPOLE
RÉALISE POUR VOUS



REQUALIFICATION DU COURS LIEUTAUD

MARSEILLE 1^{er} et 6^e

CONCERTATION



Métropole Aix-Marseille-Provence - 58 boulevard Charles Livon - 13007 MARSEILLE - Réalisation : Tangram

Réalisation : © AM Graphisme / Tangram



RETROUVER LES QUALITÉS ORIGINELLES DU COURS LIEUTAUD :

Le Cours Lieutaud profite de l'ouverture de la L2 et ainsi d'une baisse de trafic de 10 à 15%. La réduction du profil de voirie à 2 x 1 voie sur la majorité de l'axe permet de transformer le Cours Lieutaud en une avenue plantée d'arbres d'alignement, accessible et agréable pour chacun, à l'image du Cours du XIX^{ème} siècle. Les deux carrefours avec le Cours Julien et le boulevard Thurner sont signalés par un plateau traversant afin de faciliter les déplacements piétons.

LES OBJECTIFS DE L'AMÉNAGEMENT :

- Reconquérir l'espace public (avec 40% d'espace alloué à la voiture, contre 80% actuel),
- Créer des alignements d'arbres sur chaque rive du Cours et révéler les qualités du cours originel,
- Assurer un écoulement satisfaisant de la circulation,
- Organiser des espaces piétons plus confortables et un stationnement rationnel,
- Offrir des itinéraires confortables et continus pour les modes doux,
- Souligner l'axe du Cours et ses transversales,
- Favoriser la diversité des usages et la mutabilité de l'espace public.

LES CHIFFRES CLÉS :

- 2 ARRONDISSEMENTS** concernés : 1er et 6e,
- 1,3 KM** de La Canebière au Boulevard Baille en intégrant le boulevard Garibaldi,
- 3,6 HA** d'espace public requalifié,
- 3,6 KM** de pistes cyclables,
- 130** arbres plantés,
- 75** places de stationnement (contre 170 actuelles),
- 16 M€ TTC**,
- 2018 > 2020** : déviation de réseaux et travaux d'aménagement.

Où ? LE COURS LIEUTAUD, DE LA CANEBIÈRE AU BOULEVARD BAILLE :



Où ? VUE DEPUIS LE BOULEVARD THURNER



Où ? VUE AU NIVEAU DE LA RUE BERLIOZ



LE PROFIL DU COURS LIEUTAUD S'ADAPTE AUX SECTIONS TRAVERSÉES :

> 4 voies sur le boulevard Garibaldi.



> 2 voies et 1 voie d'approche aux carrefours.



> 2 voies & piste cyclable bilatérale.



> 2 voies & piste cyclable unilatérale.



> Plateau traversant aux carrefours singuliers.



1 LA MÉTROPOLE RÉALISE POUR VOUS

LA REQUALIFICATION DU COURS LIEUTAUD



D'HIER À AUJOURD'HUI : REPORTAGE SUR L'ÉVOLUTION DU COURS LIEUTAUD

CONSTRUIT ENTRE 1822 ET 1864, LE COURS LIEUTAUD EST PERCÉ À TRAVERS LA COLLINE RELIANT NOAILLES AU COURS JULIEN. CES VUES DÉMONTRENT LES QUALITÉS ORIGINELLES DU COURS



Carte postale (1910) montrant la passerelle originelle de la rue Estelle.

Une première passerelle est construite en charpente métallique en 1865 pour restituer la continuité de la rue Estelle, après le passage en tranchée du Cours Lieutaud.

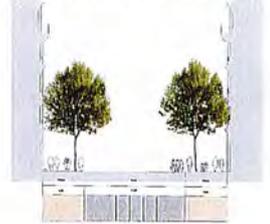


Vue actuelle.

La passerelle actuelle date de la création du métro, en 1984. Elle est constituée de quatre poutres en béton, habillées d'une jupe métallique aux couleurs de la RTM.

L'ÉVOLUTION DU PROFIL DE VOIRIE

Le Cours Lieutaud en 1900



Le Cours Lieutaud en 2010



UNE NOUVELLE OPPORTUNITÉ

L'OUVERTURE DE LA L2 PERMET D'ENVISAGER UNE BAISSÉ DE TRAFIC D'ENVIRON 10 À 15% SUR LE COURS



LES OBJECTIFS DE LA REQUALIFICATION

RECONQUÉRIR L'ESPACE PUBLIC

La requalification porte sur 1300 mètres, de la Canebrière au boulevard Baïlle, incluant le Cours Lieutaud et le boulevard Garibaldi. La circulation passera à 2 x 1 voie sur la majorité du Cours et sera maintenue à 2 x 2 voies sur le boulevard Garibaldi. Les objectifs assignés à la requalification de l'axe sont :

- 1/ CRÉER UN ALIGNEMENT D'ARBRES SUR CHAQUE RIVE DU COURS
- 2/ ASSURER UN ÉCOULEMENT SATISFAISANT DE LA CIRCULATION
- 3/ ORGANISER DES ESPACES PIÉTONS PLUS CONFORTABLES ET UN STATIONNEMENT RATIONNEL
- 4/ OFFRIR DES ITINÉRAIRES CONTINUS POUR LES MODES DOUX
- 5/ PROPOSER UN TRAITEMENT DE QUALITÉ DES DEUX GRANDS CARREFOURS (SALVATOR / THURNER ET COURS JULIEN / RUE DU MARCHÉ DES CAPUCINS)
- 6/ METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE BÂTI

CONSTATS



80% de l'espace public est occupé par les véhicules, le stationnement illicite est permanent, malgré les 170 places autorisées.

SOLUTIONS



Réduction à 2 x 1 voie (40%), rationalisation du stationnement.



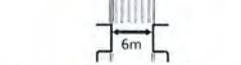
L'espace pour les piétons est inférieur à la législation, les trottoirs sont encombrés et dégradés.



Création d'un espace mode doux continu et confortable.



La traversée piétonne est dangereuse aux carrefours.



Les traversées sont lisibles et réduites en longueur.



Un concentré de nuisances : pollution et bruit.



Les plantations d'arbres apportent de l'air et de l'ombre.

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

1/SOULIGNER L'AXE ET SES TRANSVERSALES



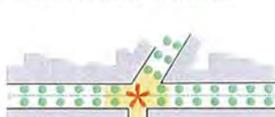
- > L'acrotte du Cours Julien, sur la trace des remparts, forme une continuité d'espaces publics remarquables et très pratiques.
- > Les trois accroches au Cours Lieutaud génèrent des transversales, créant des événements singuliers.

PLANTER UNE PROMENADE CONTINUE



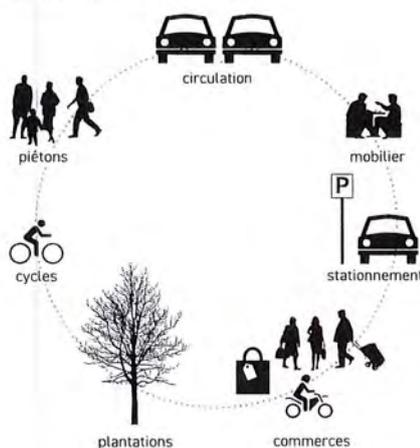
> L'alignement d'arbres souligne l'axe linéaire du Cours

ANIMER ET SIGNALER LES TRANSVERSALES



> Des plateaux transversants signalent les carrefours clés

2/FAVORISER LA DIVERSITÉ DES USAGES



> L'espace gagné sur la voirie est partagé objectivement entre tous les usagers : riverains et commerçants, piétons et cyclistes, motards et automobilistes.

> Le projet cherche à renforcer l'identité commerciale du Cours en ordonnant l'exposition de deux-roues. La géométrie des espaces a été conçue dans une logique de réversibilité afin d'accueillir de nouveaux usages.

3/RÉVÉLER LES QUALITÉS DU COURS ORIGINAL

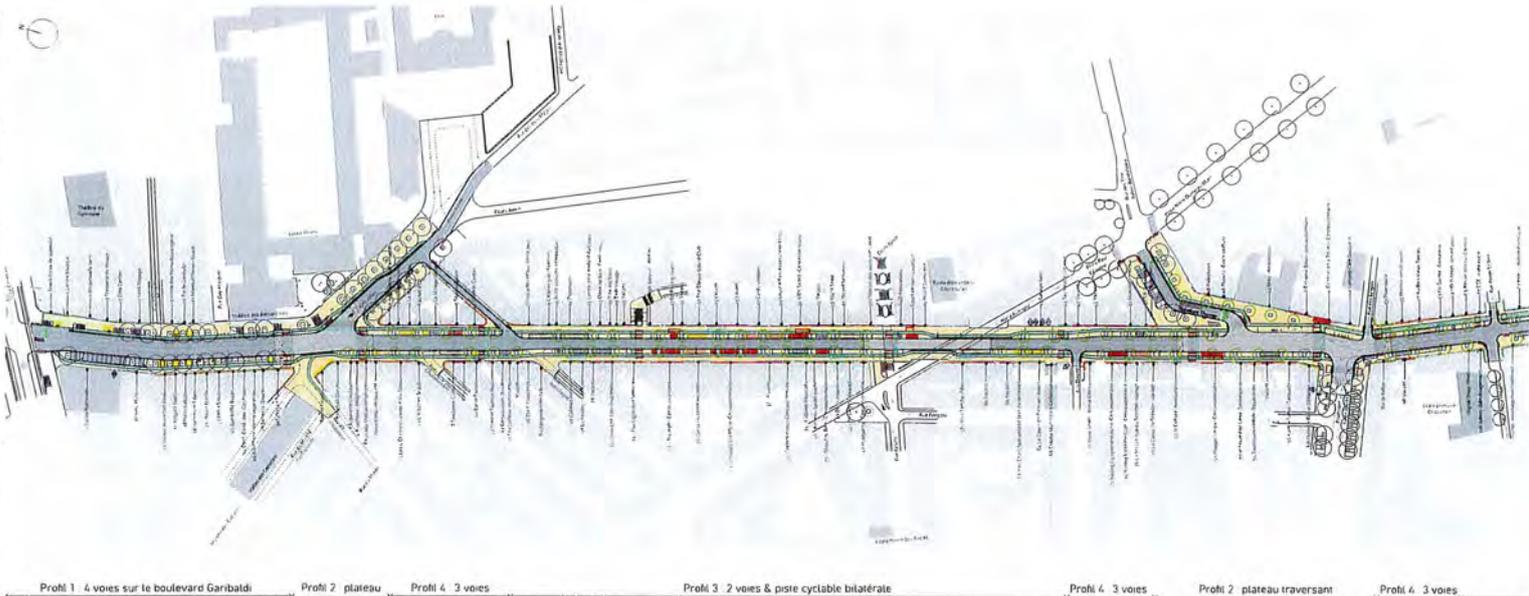


> Des larges trottoirs propices à la promenade

> Des arbres d'alignement

> Des pavés au sol

LE PROJET DE REQUALIFICATION VERS UN MEILLEUR PARTAGE DES USAGES



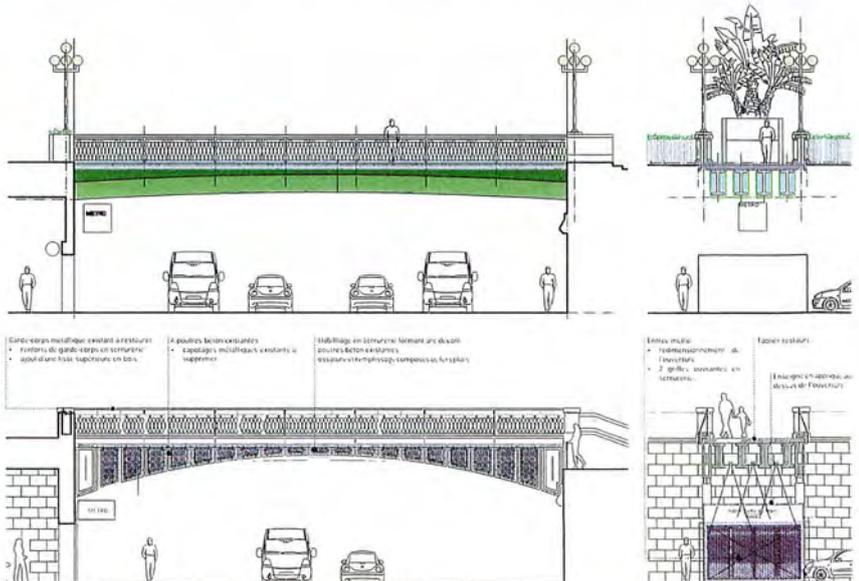
- Boulevard Descombes**
 - Requalification à 2x2 voies
 - Transformation de la structure voirie en piste cyclable
- Boulevard Cassin**
 - Modulation de la largeur de la voirie en fonction de la largeur de la chaussée
 - Maintenance du parking public
 - Piste cyclable bilatérale, réduite à 20m de largeur
 - Conservation des arbres
- Rue Mazaron**
 - Intégration du mobilier pour une meilleure perception de la rue
 - Regroupement de la voirie à gauche
 - Conservation des arbres
- Rues Paris / Quartier Naudet**
 - Le plateau transversant s'élève jusqu'à 1m comme hauteur du trottoir des Espagnols pour mettre en évidence la continuité des espaces publics et faciliter les déplacements piétons
- Transversaire Cours Julien**
 - Création d'un trottoir externe déplaçant les voies vers la droite des Bernadines et la haute façade
 - Aménagement d'un parvis devant les CPGE du lycée Thiers
- Rue Roux + Rue Tronchi**
 - Reduction de 2 à 2 voies (Profil couronné)
- Escalier Estelle**
 - Requalification, mise en valeur et mise en lumière
 - Création d'un passage piéton dans l'axe pour faciliter les déplacements piétons du Cours Julien vers Roquettes
- Passerelle Estelle**
 - Modernisation de l'ouvrage de la passerelle Estelle
- Transversaire Avenue**
 - Réduction de la largeur de la passerelle
 - Maximisation de la structure
 - Voies en pointe
- Rue Duval**
 - Suppression des trottoirs à gauche
- Transversaire Tronchi/Sacrot**
 - Création d'un large parvis devant la Maison de l'Architecte et de la Ville
 - Appasement de la rue des Berges
 - 2 à 2 voies sur le Cours Lieutaud
- Rues Berger + Solène**
 - Prise en compte d'un axe d'approche au tramway



LE COURS LIEUTAUD, ENTRE LES RUES ESTELLE ET DIEUDÉ



Vue 1, Vue sur les passerelles





Profil A 2 voies à piste cyclable unilatérale

3 voies & PC unilatérale

Traverse Bassin

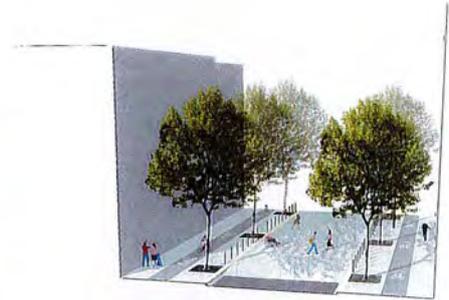
→ Profil A, piste unilatérale, permettant de maintenir une plantation d'arbres de part et d'autre du Cours sans déviation de l'axe.

Catégorie Bassin

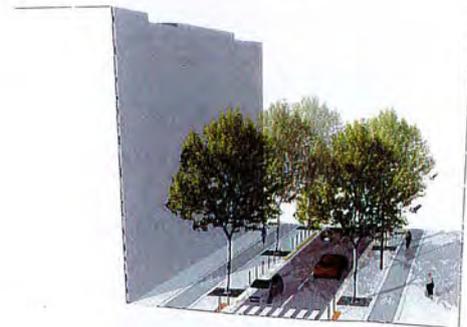
→ Création d'une voie unilatérale.



LE PROFIL DU COURS S'ADAPTE AUX SECTIONS TRAVERSÉES :



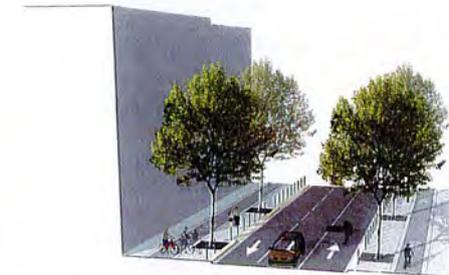
PLATEAU TRAVERSANT AUX CARREFOURS SINGULIERS



2 VOIES & PISTE CYCLABLE BILATÉRALE



2 VOIES & PISTE CYCLABLE UNILATÉRALE



2 VOIES ET 1 VOIE D'APPROCHE AUX CARREFOURS



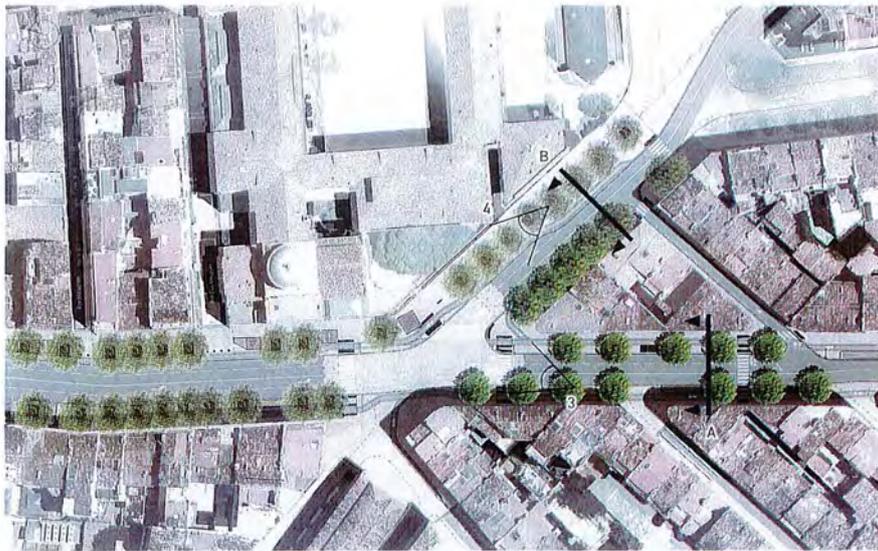
4 VOIES SUR LE BOULEVARD GARIBALDI



Vue 2, Cours Lieutaud entre les rues Bertoz et Village

TRANSVERSALE DU COURS JULIEN

VUE EN PLAN



La Transversale du Cours Julien est signalée par un plateau surélevé afin de faciliter les flux piétons. Le sol de la voirie est composé de pavés, comme sur les trottoirs, afin de donner un signal fort à l'automobiliste. L'espace public est requalifié pour mettre en valeur les éléments de patrimoine marquant ce carrefour : le couvent des Bernardines et la halle Papère.



Vue 3, au point de rencontre entre le Cours Lieutaud, le Cours Julien et le boulevard Garibaldi : vue du plateau traversant



Vue 4, depuis le Cours Julien, en regardant vers Noailles : un large parvis est ménagé devant le lycée Thiers et le théâtre des Bernardines

L'ESCALIER ARMAND BÉDARRIDE

LA RÉHABILITATION D'UN ÉLÉMENT DE LIAISON MAJEUR ENTRE NOAILLES ET LE COURS JULIEN

L'escalier de rue Armand Bédarride descend depuis les quartiers hauts du Cours Julien vers le cours Lieutaud puis le quartier de Noailles.

À l'origine, la rue (Pescadors) descendait en pente douce vers Noailles. Lors de la construction de la deuxième partie du Cours Lieutaud, la rue a été restituée par un escalier.

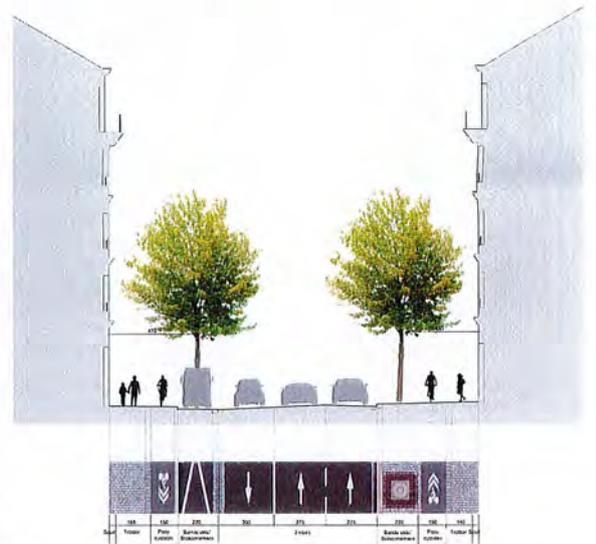
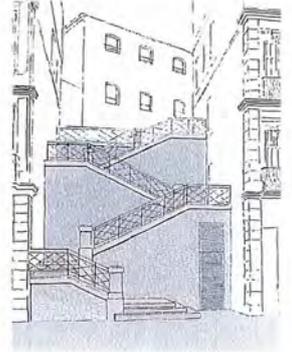
L'escalier constitue un événement dans les parcours piétons et un véritable élément de liaison dans le tissu urbain, il présente aujourd'hui un état architectural et sanitaire dégradé.

Le projet propose d'intégrer le poste transformateur sous la deuxième voûte de l'escalier afin de révéler la qualité de l'édifice architectural. Les pierres calcaires seront conservées et restaurées, ou remplacées si elles sont trop détériorées. Le parement existant sera déposé et le mur purgé de toute partie non adhérente ou non saine. Un nouveau parement composé de moellons grossièrement équarris et appareillés en opus incertum sera mis en œuvre. Les garde-corps seront conservés, révisés et restaurés au besoin. Une mise en lumière spécifique de l'escalier et des murs est prévue.

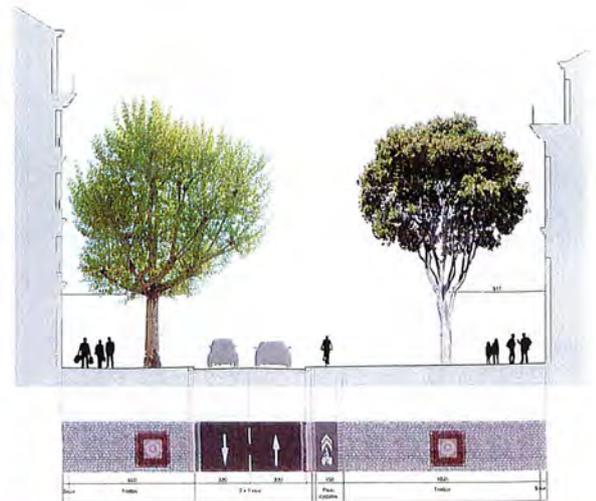
Vue de l'état actuel



Vue de l'état projeté



Coupe AA



Coupe BB

TRANSVERSALE DE BOULEVARD THURNER

VUE EN PLAN



Le recalibrage du carrefour dans la transversale du boulevard Thurner permet un véritable élargissement de l'espace public au pied d'un équipement symbolique : la Maison de l'Architecture et de la Ville.



Vue 5, depuis le boulevard Thurner, vers le Cours Lieutaud - vue du plateau traversant



Vue 6, Le Cours Lieutaud au niveau du parvis de la Maison de l'Architecture et de la Ville

GESTION DU CARREFOUR THURNER

DEUX PROPOSITIONS

1^{er} scénario

Maintien du tourné à gauche indirect



- + Apaisement de la rue des Bergers et de la rue Fontange : le bouclage de la rue des Bergers sur Marengo permet une desserte riveraine et limite le trafic de transit. L'apaisement de la circulation profite à la sécurisation des abords de l'école. Dans l'axe, la rue Fontange aménagée en zone de rencontre profite de cet apaisement.
- + Fonctionnement simplifié du carrefour.
- + Capacité circulaire satisfaisante.
- Rupture de l'alignement urbain : Cours Lieutaud à quatre voies.
- Pas d'amélioration de la lisibilité de la trame circulaire dû au mouvement indirect itinéraire via Dieudé / Fontange / Salvator.

2nd scénario

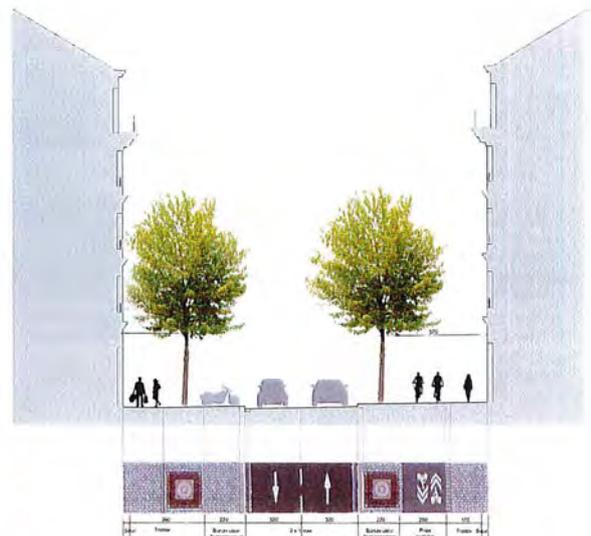
Tourne à gauche direct Lieutaud Nord > Thurner



- + Amélioration de la lisibilité de la trame circulaire par la création d'un tourne-à-gauche direct de Lieutaud Nord vers Thurner.
- + Apaisement de la rue des Bergers et de la rue Fontange : le bouclage de la rue des Bergers sur Marengo permet une desserte riveraine et limite le trafic de transit. L'apaisement de la circulation profite à la sécurisation des abords de l'école, dans l'axe, la rue Fontange aménagée en zone de rencontre profite de cet apaisement.
- + Maintien de l'alignement urbain : Cours Lieutaud à trois voies.
- Le carrefour est potentiellement soumis à des dysfonctionnements ponctuels aux heures de pointe sans être totalement saturé. Les réserves de capacité sont bonnes, un peu faibles le soir.



Coupe CC

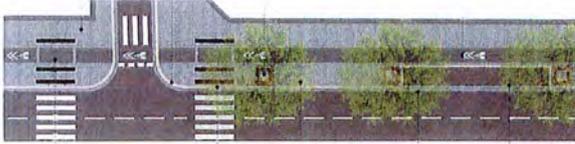


Coupe DD

DÉTAILS

LES MATÉRIEAUX ET LA GÉOMÉTRIE

- trottoir en pavés granit ou calcaire 14/20
- bordures en pierre calcaire
- grilles d'arbre en fonte
- piste cyclable en enrobé fin ou béton



- marquage du croisement piétons/cycles en pavés granit
- bande d'éveil en fonte
- bande d'usages en pavés granit 14/20
- caniveau en pavés granit clivés, 14/20
- voirie et stationnement en enrobé

PALETTE DES MATÉRIEAUX

- 1. VOIRIE ET CANIVEAU Enrobé / bit d'eau en double chaînette de pavé granit
- 2. BORDURE Pierre calcaire flammée
- 3. BANDE D'USAGES / TROTTOIR Pavé granit ou calcaire 14/20
- 4. PISTE CYCLABLE Enrobé fin ou béton Dalles en rive de la piste



Vue 7, Le Cours Lieutaud depuis la passerelle Aubagne



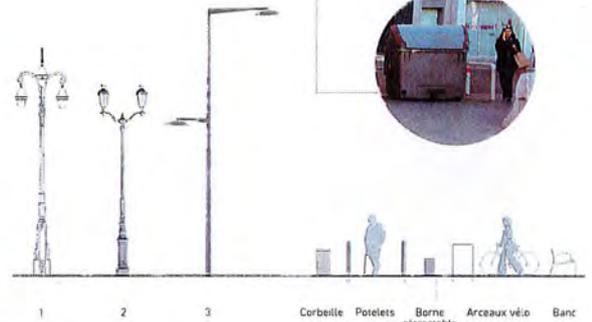
L'ÉCLAIRAGE

- Un confort visuel pour les usagers et les riverains
- Améliorer l'aménagement nocturne
- La lumière crée des repères dans la ville



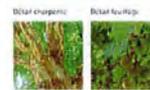
LE MOBILIER

- Gestion des déchets, deux propositions
- A/ Conteneurs enterrés (rue Paradis)
- B/ Conteneurs aériens (place de Gaulte)



LES PLANTATIONS

- Deux propositions
- Le Platane, l'arbre historique du Cours ou le Tilleul, plus sensible au vent



Platane résistant, *Platanus Platanor Valtis Clausa*

Tilleul argenté, *Tilia tomentosa*

DE 1920 A 2020, L'ÉVOLUTION DU COURS LIEUTAUD

MARSEILLE - Cours Lieutaud - C 1



1920

2010

2020 (Vue 8)

Chiffres clés

- 2 ARRONDISSEMENTS concernés : 1^{er} et 6^e
- 1,3 KM de La Canebière au Boulevard Baille (Cours Lieutaud + Bd Garibaldi)
- 3,6 HA d'espace public requalifié
- 3,6 KM de pistes cyclables
- 130 arbres plantés
- 75 places de stationnement (contre 170 actuelles)
- 40% d'espace alloué à la voiture (contre 80% actuel)
- 60% d'espace dédié aux déplacements doux (contre 20% actuel)
- 16 M€ TTC
- 2018>2020 déviation de réseaux et travaux d'aménagement

Annexe 3 : Compte rendu de la réunion publique de lancement

opération : 17.05 Cours Lieutaud

rédatrice : L. de Buzon

réunion du : **19 avril 2018**

prochaine réunion : à définir

objet de la réunion : **Lancement de la concertation publique**

document : **COMPTE RENDU DE REUNION**

présents : Voir liste en annexe



1. INTRODUCTION

- M.Montagnac, Président du Territoire Marseille Provence, ouvre la séance. Le Cours Lieutaud n'a pas fait l'objet de travaux importants depuis une cinquantaine d'années. Sa requalification s'inscrit dans un programme d'aménagement plus global, après la mise en service de la rocade L2, comprenant également la requalification de la rocade du Jarret et le Boulevard Urbain Sud. Il invite les riverains à se rendre dans les deux mairies de secteur concernées, ainsi qu'au Pharo, pour prendre connaissance des panneaux de présentation du projet et à formuler leurs observations sur les registres mis à disposition jusqu'au 18 mai.
- M.Moraine, Maire du 4ème secteur, se félicite du lancement de cette opération, qui était attendue depuis longtemps par les habitants. Il n'était cependant pas possible d'engager les travaux, avant la réalisation de la L2. Le projet qui va être présenté reprend beaucoup les dispositions formulées dans l'étude réalisée par l'AGAM, ainsi que par les riverains (plantations d'arbres, plateaux traversants, trottoirs élargis, bande d'usage). Il répond également à une volonté de liaisonner la ville basse (rue de Rome) avec la ville haute (Cours Julien).
- Mme Bernasconi, Maire du 1er secteur, rappelle qu'il s'agit d'un boulevard, auquel les Marseillais sont très attachés et qui s'était fortement dégradé au fil du temps. Ce projet a déjà fait l'objet de consultations non officielles auprès des acteurs locaux. A travers la structure Ambition Centre-Ville, il s'agit de retrouver une identité au centre-ville et d'insuffler une dynamique économique. Un Cours Lieutaud apaisé permettra notamment d'accueillir des terrasses élargies.

2. PRESENTATION DU PROJET

- Le groupement de maîtrise d'œuvre est composé de l'agence d'architecture, d'urbanisme et de paysage, Tangram Architectes (mandataire), du bureau d'études Artelia, de l'architecte du patrimoine, Philippe Donjerkovic et du concepteur lumière Latérale.
- La présentation du projet est effectuée par Mme de Buzon, agence Tangram Architectes.
- Le projet est financé par la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Conseil Départemental 13 et la ville de Marseille ; le montant des travaux s'élève à 16M€.

- Le calendrier des travaux réseaux et aménagements s'étale entre juin 2018 et décembre 2019, la circulation sera maintenue sur une section réduite ;
- Pendant la période de concertation, le public pourra exprimer son avis sur les registres, notamment sur les questions suivantes :
 - Fonctionnement des carrefours principaux, notamment Lieutaud/Salvator/Thurner/Bergers : proposition de tourne-à-gauche direct ou indirect par les rues Dieudé>Fongate>Salvator ;
 - Plantation de platanes ou tilleuls ;
 - Utilisation de conteneurs enterrés ou aériens, bacs latéraux.

3. DEBAT

- **Intervention 1, Commerçant ou Riverain :**

Justifier le choix d'implanter la piste cyclable sur trottoir, et expliquer le fonctionnement des places de livraison.

- Réponse MOE :

La piste cyclable est implantée selon le cahier de charge et en fonction de la contrainte d'implantation des arbres/façade >3.8 m. Le principe retenu pour les places de livraison est l'implantation d'une aire par îlot dans chaque sens de circulation, sauf ceux qui ne présentent pas de commerces au RDC. Les aires de livraison mesurent 15 ml, soit trois places de stationnement. Le projet propose la mise en œuvre de stationnement intelligent comme sur la rue Paradis, qui permet une rotation efficace des véhicules.

- **Intervention 2, Jean Claude Tricoche, Président CIQ Rome/Lieutaud/Paradis :**

Apaiser le cours Lieutaud pour rapprocher la ville basse et haute, aujourd'hui barrière infranchissable ;

Favorable au projet proposé, qui reprend l'ensemble des demandes du CIQ ;

La requalification du Cours Lieutaud doit favoriser l'installation de commerces diversifiés à travers des propositions d'aménagement appropriées. Il convient de faire vivre le commerce de motos et de maintenir et d'attirer des commerces de qualité.

Le CIQ est favorable aux conteneurs enterrés et aux platanes.

▪ **Intervention 3, Riverain ou commerçant :**

Problème de propreté : le secteur constitue un itinéraire pour les manifestations. Il soulève les incivilités, les tags et l'affichage sauvage sur le Cours Julien.

Proposition : végétaliser l'escalier Bédarride. Favorable aux tilleuls.

→ Réponse Yves Moraine, maire de secteur :

Installation de caméras de vidéosurveillance et possibilité d'intervention artistique sur l'escalier Bédarride.

→ Réponse MOE :

La végétalisation de l'escalier apparaît impossible pour des raisons structurelles et d'entretien : la végétalisation risquerait de mettre en péril le soutènement.

Les interventions artistiques sur l'escalier Bédarride ne sont pas souhaitées par ABF dans la mesure où ces interventions ne sont pas pérennes. La mise en œuvre d'un parement en opus incertum semble moins propice au tag (exemple mur de soutènement entre Thurner et Lieutaud).

▪ **Intervention 4, Secrétaire du CIQ, riverain du 144/146 :**

Inquiétude par rapport à l'intégration des devantures commerciales au projet (niveau du sol, coordination des travaux...). Demande d'explication par rapport aux injonctions de ravalement des façades et à la cohérence du calendrier.

→ Réponse MOE :

Le ravalement est obligatoire et fait l'objet d'injonctions avec possibilité de subventions. Les subventions ne sont accordées que si l'ensemble de la façade, y compris les devantures commerciales, sont traitées et si les travaux sont réalisés dans les 18 mois suivant l'injonction. Des demandes de compléments d'information peuvent être effectués auprès de la SOLEAM, mandatée par la ville de Marseille pour coordonner la campagne de ravalements. Le maître d'œuvre a pris en compte cette contrainte, afin d'élaborer un phasage de travaux cohérent.

▪ **Intervention 5, CIQ Notre-Dame du Mont :**

Trop de circulation sur la rue des Bergers, c'est pourquoi l'apaisement de la circulation est positif.

Proposition de fresque ou trompe l'œil sur Bédarride.

→ Réponse MOE :

Les deux solutions proposées pour l'aménagement du carrefour Lieutaud/Salvator/Thurner/Bergers visent à apaiser la circulation sur la rue

des Bergers : chaque proposition prévoit un bouclage de la rue des Bergers vers la rue Marengo (depuis Lieutaud, la rue des Bergers s'emprunte en sens montant et tourne vers Marengo ; depuis Lodi, la rue des Bergers s'emprunte en sens descendant et tourne vers Marengo)

La MOE n'est pas défavorable à une intervention artistique mais celle-ci a vocation à être temporaire.

▪ **Intervention 6, CIQ Plaine/Cours Julien :**

Des opérations de nettoyage sont en cours sur le Cours Julien, mais elles ne semblent pas toujours efficaces en raison du manque de propriétaires résidents (beaucoup de logements loués sur la plateforme AirBnB).

▪ **Intervention 7, Conseil citoyen 1er-6eme :**

Apaiser le cours Lieutaud pour rapprocher la ville basse et haute :

- trajet maison > école, notamment entre Noailles et Cours Julien ou les écoles de la rue des Bergers ;
- Bernardines > Académie > Cours Julien > Palais Carli ;

Prévoir un parvis élargi ou des ralentisseurs sur la rue des Bergers.

→ Réponse MOE :

L'élargissement des parvis devant les entrées d'école reste difficile en raison de la permanence d'une voie de circulation mais sera étudié.

La mise en œuvre de ralentisseurs ne semble pas opportune dans la mesure où le bouclage vers la rue Marengo réduit la longueur de la trajectoire et réduira donc la vitesse.

▪ **Intervention 8, Riverain :**

Suite aux modifications sur la rue des Bergers, quel sera l'impact sur la rue Marengo ?

→ Réponse MOE :

Le projet ne change que le sens de circulation sur Bergers et sur la première section de la rue Marengo (qui sera seulement circulaire dans le sens Nord>Sud). Le stationnement rue Marengo est conservé.

▪ **Intervention 9, Propriétaire du commerce Harley Davidson :**

Inquiétude par rapport à la livraison par camion de 17 ml et demande de positionner des aires de livraison devant les commerces de motos.

→ Réponse MOE :

La livraison par camion de 17 ml n'est pas autorisée à Marseille. La réglementation autorise des engins d'une longueur de 11ml. Le projet créé

des aires de livraison de 15ml suffisantes pour la manœuvre et le déchargement d'un camion de 11ml.

La MOE indique qu'il est possible d'adapter le positionnement des aires de livraison par rapport aux emplacements de commerces. Néanmoins, il faut choisir entre disposer d'une place d'exposition ou une place de livraison, les deux ne peuvent pas être aménagées devant le même commerce. Une aire d'exposition commerciale ne peut être attribuée que dans la stricte longueur des façades.

▪ **Intervention 10, Jean-Luc Ricca, Conseiller municipal délégué à la circulation et au stationnement :**

Il faut multiplier les aires de livraison et de stationnement, au détriment des arbres si besoin.

→ Réponse M. Montagnac, Président du Conseil de Territoire Marseille-Provence :

Le but du projet est de revenir à un usage correct de l'espace, retrouver la place du piéton, encourager les nouveaux modes de transport et l'installation de commerces de proximité diversifiés.

LISTE D'EMARGEMENT

FONCTION	NOM	PRENOM	LOCALISATION
ELU	BERNASCONI	SABINE	MAIRE 6/8
ELU	BESNAINOU	MICHAËL	CT1
ELU	CARADEC	LAURE- AGNES	CT1 / AGAM / MAIRIE 6/8
ELU	CRISTOFARI	PAUL-JEAN	MAIRIE 1/7
ELU	DJIANE	PIERRE	CT1 / MAIRIE 6/8
ELU	DROPY-OURET	MARIE- FRANCE	CT1
ELU	EMERY	MICHELE	CT1
ELU	FARINA	YANN	CT1
ELU	FILIPPI	CELINE	CT1
ELU	GINER	CATHERINE	MAIRIE 6/8
ELU	GOMEZ	GEORGES	CT1 / MAIRIE 6/8
ELU	MONTEUX	JOSIANE	MAIRIE 1/7
ELU	MORAINE	YVES	MAIRE 6/8
ELU	MUSTACHIA	MARIE	CT1
ELU	NICOLSI	GUY	MAIRIE 1/7
ELU	PERILLAT	ANNE	MAIRIE 1/7
ELU	PIETRUCCHI	JOSE	MAIRIE 1/7
ELU	POGGIALE	MARC	CT1
ELU	PRISCO	MURIEL	CT1
ELU	RICCA	JEAN-LUC	VDM / MAIRIE 6/8
ELU	RICHIER	GISELE	MAIRIE 1/7
ELU	ROGER	CARINE	CT1 / MAIRIE 6/8
ELU	SCOTTO	ERIC	CT1
ELU	TALAZAC	MAURICE	MAIRIE 6/8
ELU	TAZA	SERGE	MAIRIE 1/7
ELU	VITALIS	GERARD	MAIRIE 6/8
ELU	ZENAFI	KHEIRA	CT1
COLLABORATEUR	BENSOUSAN		MAIRIE 6/8
COLLABORATEUR	LECROISEY	JEAN-LOUIS	CABINET DU MAIRE
COLLABORATEUR	TEGLIA	JACKIE	MAIRIE 1/8
COLLABORATEUR	LOPICO	AURELIE	LA CIOTAT
CIQ	CAMOIN	JEAN-PAUL	6 ^{EME} ET BUREAU
CIQ	CARRENO	GUY	FEDERATION 6 ^{EME}
CIQ	DOBBELS	MARC	6 ^{EME} / BUREAU
CIQ VICE-	FERNANDEZ	PIERRETTE	6 ^{EME}

PRESIDENTE			
CIQ	HOARAU	ANIELLE	6 ^{EME}
CIQ	MAURANDY	LAURENCE	CANEBIERE/GAMBETTA
CIQ	MERER	DANIEL	6 ^{EME}
CIQ	MOSNIER	SAVERIA	6 ^{EME}
CIQ TRESORIER GENERAL	RAVETTI	ROBERT	6 ^{EME}
CIQ	SANS JOSE	EVELYNE	PRADO/CANTINI
CIQ	SPIEGELTEIN		6 ^{EME}
CIQ	TIMPANO	PATRICIA	6 ^{EME}
CIQ PRESIDENT	TRICOCHÉ	JEAN- CLAUDE	6 ^{EME}
CIQ SECRETAIRE GENERAL	VAN HOVE	CLAUDINE	6 ^{EME}
CIQ	VEDEL	MONIQUE	6 ^{EME}

CA	BOSCHER	YAMAINA	6 ^{EME}
CA	LARAISON	ROLAND	
ASSO COMMERÇANTS ACCOMPAGNANT	GOSSE SALDUCCI	JEAN-LUC M.D	
ASSO COMMERÇANTS	GUYON	FRANÇOISE	CENTRE-VILLE POUR TOUS
ASSO COMMERÇANTS	TIBERGHEN	MARIANNE	MARSEILLE CENTRE
HARLEY DAVIDSON	VILLIERS		
MAMP	BENDA	BRIGITTE	DGADGI
MAMP	CACCIATORE	CAROLINE	DGA DEVELOPT URBAIN
MAMP	CHASTEL	ALAIN	DGADGI
MAMP	DUCHESNE	MANON	DGA DEVELOPT URBAIN
MAMP	FOGERON	DOMINIQUE	DGADGI
MAMP	FROIDURE	SONIA	DGADGI
MAMP	JONAS	LAURENT	DPEPVC
MAMP	LARAVOIRE	FREDERIC	DGADGI
MAMP	LOPEZ	BRUNO	
MAMP	ROMERO	ELISA	DGA DEVELOPT URBAIN
MAMP	SOULLIER	CHRISTOPHE	DGADGI
MAMP	VANNI	JOËL	DGADGI
VILLE DE MARSEILLE	FERRATO	ERIC	REGLEMENTATION/MOBILITE URBAINE

AGAM	PERRONNET	CASSANDRE	
SOLEAM	MICHELON	ANTONIN	
PAYSAGISTE/ ARCHITECTE	DE BUZON	LAURE	TANGRAM
PAYSAGISTE/ ARCHITECTE	DUJARDIN	EMMANUEL	TANGRAM
PAYSAGISTE/ ARCHITECTE	SCHIERMEIER	ULRIKE	TANGRAM
PAYSAGISTE/ ARCHITECTE	MANDOLESI	CLAUDIA	TANGRAM
ECLAIRAGISTE	DEFURSAC	AURELIEN	LATERALE ECLAIRAGISTE
BUREAU D'ETUDES	FROMONT	AGNES	ARTELIA

METROPOLE Aix MARSEILLE PROVENCE

TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

REQUALIFICATION DU COURS LIEUTAUD

DEPARTEMENT BOUCHES DU RHONE

ambition CENTRE + VILLE

VILLE DE MARSEILLE

PRINCIPAUX PROJETS STRUCTURANTS

Aix MARSEILLE PROVENCE

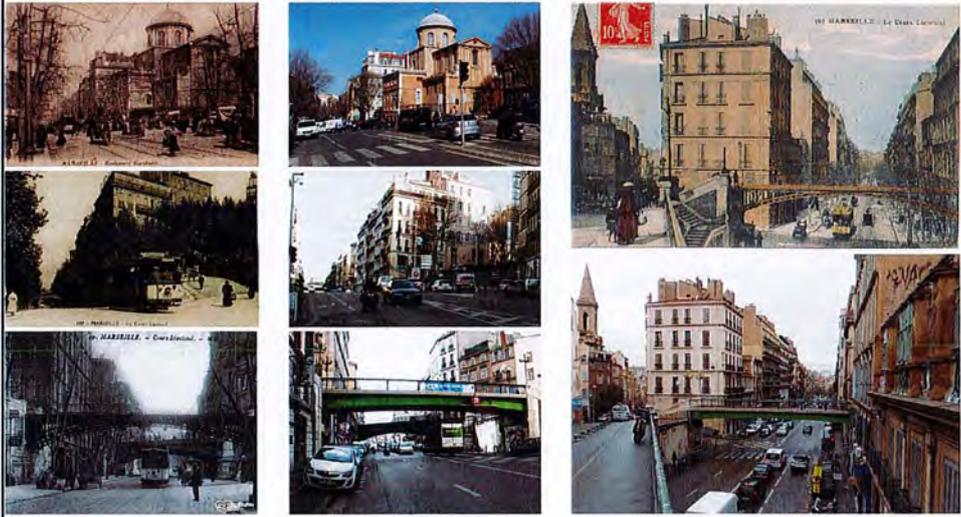
TRAFICS A LA MISE EN SERVICE DE LA ROCADE L2 ✕



AIX
MARSEILLE
PROVENCE

D'HIER à AUJOURD'HUI ✕

- ✕ Construit entre 1822 et 1864
- ✕ A travers la colline reliant noailles au cours julien
- ✕ De grandes qualités originelles



LA REQUALIFICATION DE 1955 ✕

- ✕ Ouverture des quatre voies de circulation
- ✕ Abattage des 187 platanes

LES PLATANES DU COURS LIEUTAUD
 Cent quatre-vingt-sept platanes vont être arrachés pour permettre l'élargissement du cours Lieutaud. Mme Roland et le docteur Girbal s'inquiètent de la disparition des coins verts à Marseille. M. Louis Gazagnaire indique qu'il faudrait, pour améliorer la circulation, des solutions durables. Il en donne trois parmi bien d'autres : accélérer la modernisation des transports, faire des parkings, arriver à éviter que tous les 15 jours soient défoncés les rues. Il souligne que l'abatage des platanes ne saurait devenir un impératif et demande les intentions de la majorité, car si vous continuez, nous risquons de nous trouver en présence d'une ville sans végétation. En ce qui concerne le cours Lieutaud, le groupe communiste s'abstiendra.

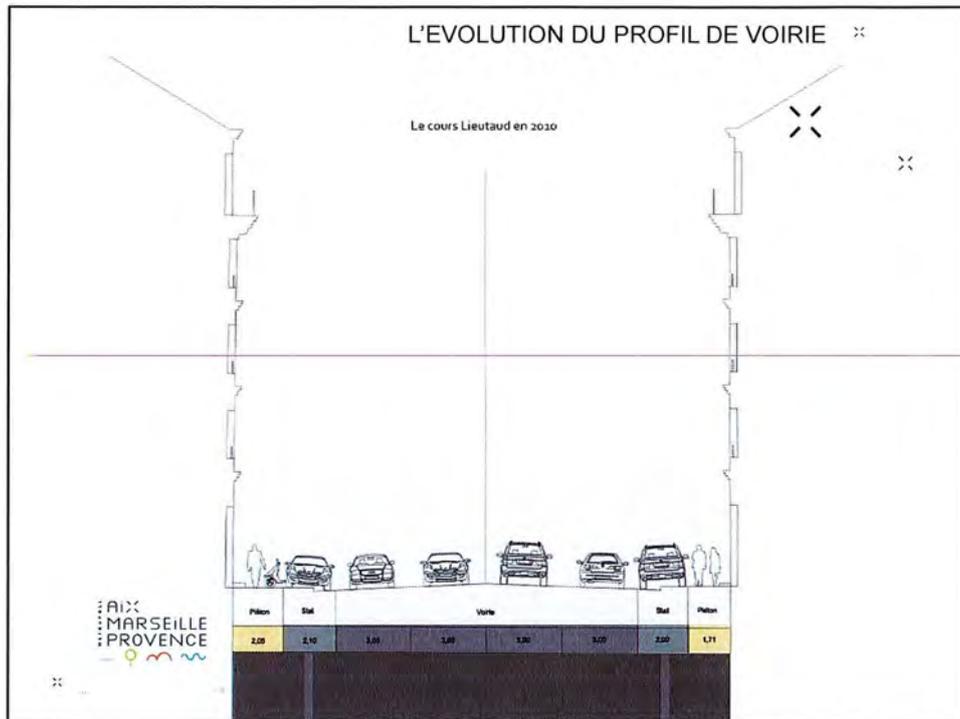
1954 - Extrait du journal La Marseillaise, réédité en 2016 D. Coquille



L'EVOLUTION DU PROFIL DE VOIRIE ✕

Le cours Lieutaud en 1900





AUJOURD'HUI : ✕

une singularité commerciale et un potentiel de développement

✕

> Une identité commerciale forte autour du deux-roues

> Une vacance commerciale importante

- ✕ 25 % des commerces liés aux deux-roues
- ✕ 25 % de vacance commerciale (contre 4% à l'échelle du centre-ville)
- ✕ Une faible présence de l'offre de restauration
- ✕ Une faible représentation de commerces de proximité
- ✕ Une quasi absence de l'offre d'hôtellerie

✕



Source : fichier de recensement SIREN, 2016

LES FONDAMENTAUX : ✕

Reconquérir l'espace public pour un meilleur partage des usages

CONSTATS	>	SOLUTIONS
 <p>80% de l'espace public est occupé par les véhicules, le stationnement illégitime est permanent, malgré les 170 places autorisées.</p>		 <p>Réduction à 2 x 1 voie (40%), rationalisation du stationnement.</p>
 <p>L'espace pour les piétons est inférieur à la législation ; les trottoirs sont encombrés et dégradés.</p>		 <p>Création d'un espace mode doux continu et confortable.</p>
 <p>La traversée piétonne est dangereuse aux carrefours.</p>		 <p>Les traversées sont lisibles et réduites en longueur.</p>
 <p>Un concentré de nuisances : pollution et bruit.</p>		 <p>Les plantations d'arbres apportent de l'air et de l'ombre.</p>



LES FONDAMENTAUX : ✕

Cours (n.m.) : tronçon d'avenue planté d'arbres d'alignement et propice à la promenade.

Souligner l'axe et signaler ses transversales

« L'arçade de Cours Jules, sur la trace des remparts, forme une continuité d'espaces publics remarquables et très patriciens »
 « Les axes structurés au Cours Lissac ont hérité des transversales, infant des Aubertins singuliers. »

1/ PLANTER UNE PROMENADE CONTINUE

« Un alignement d'arbres pour souligner l'axe linéaire du Cours »

2/ ANIMER ET SIGNALER LES TRANSVERSALES

« Des plantations traversantes signalent les croisements »

MARSEILLE - Cours Lissac - L.R.

« Des plantations en alignement »
 « De larges trottoirs propices à la promenade »
 « Des points de sol »

Fond : Carte postale de l'axe 1911 - Ville de Marseille - D. Goussier

Favoriser la diversité des usages

LE PROFIL DU COURS S'ADAPTE AUX SECTIONS ✕

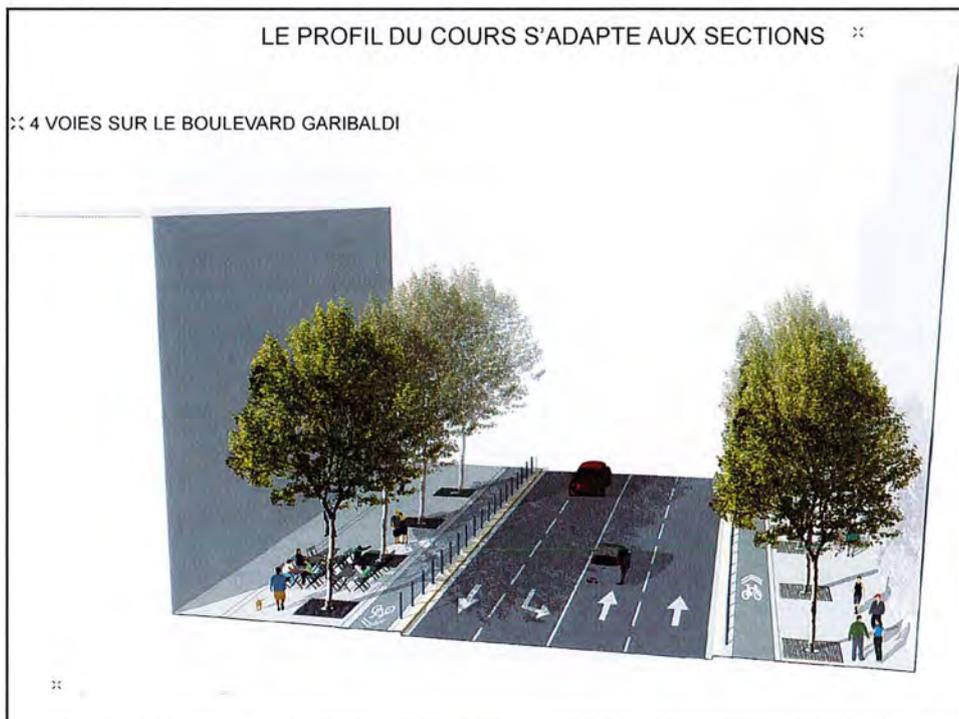
✕ 2 VOIES ET PISTE CYCLABLE BILATERALE EN SECTION COURANTE ✕

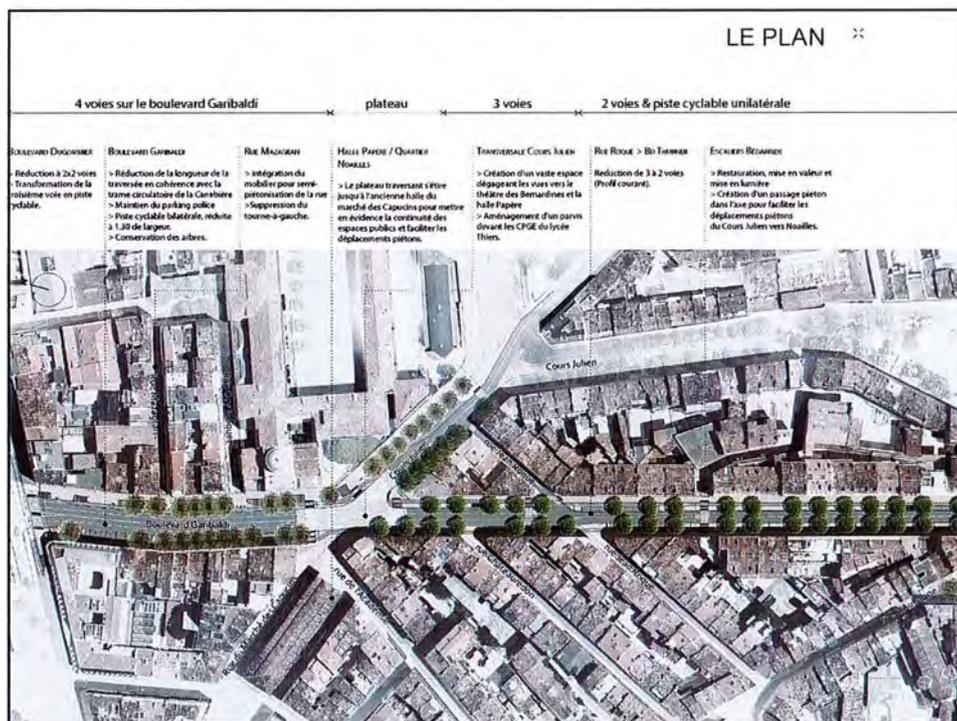
✕

✕

✕









LE CARREFOUR THURNER ✕

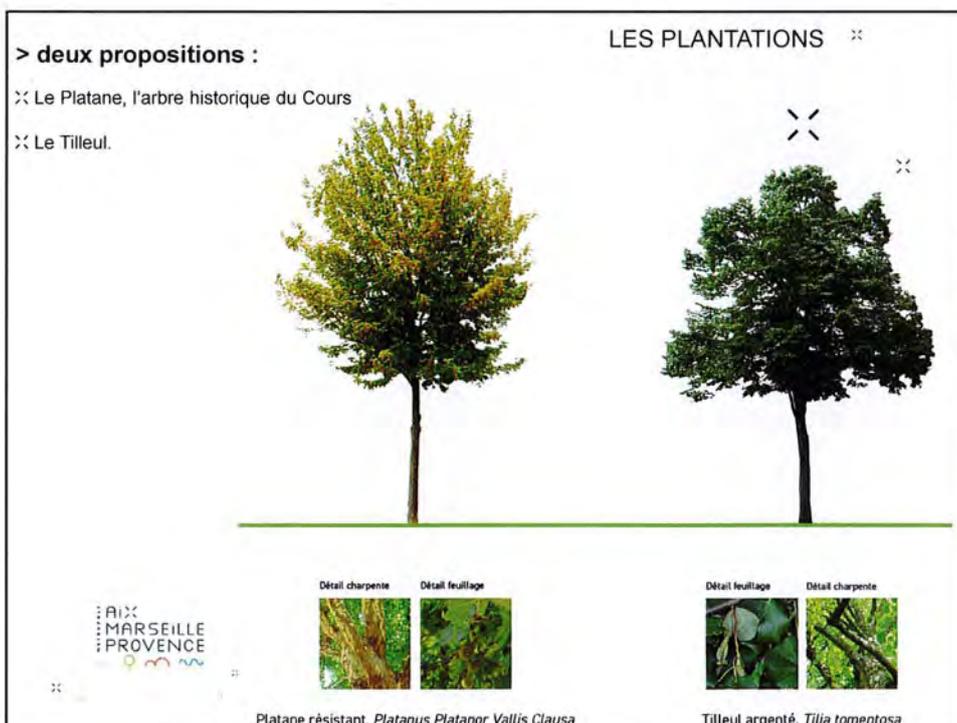
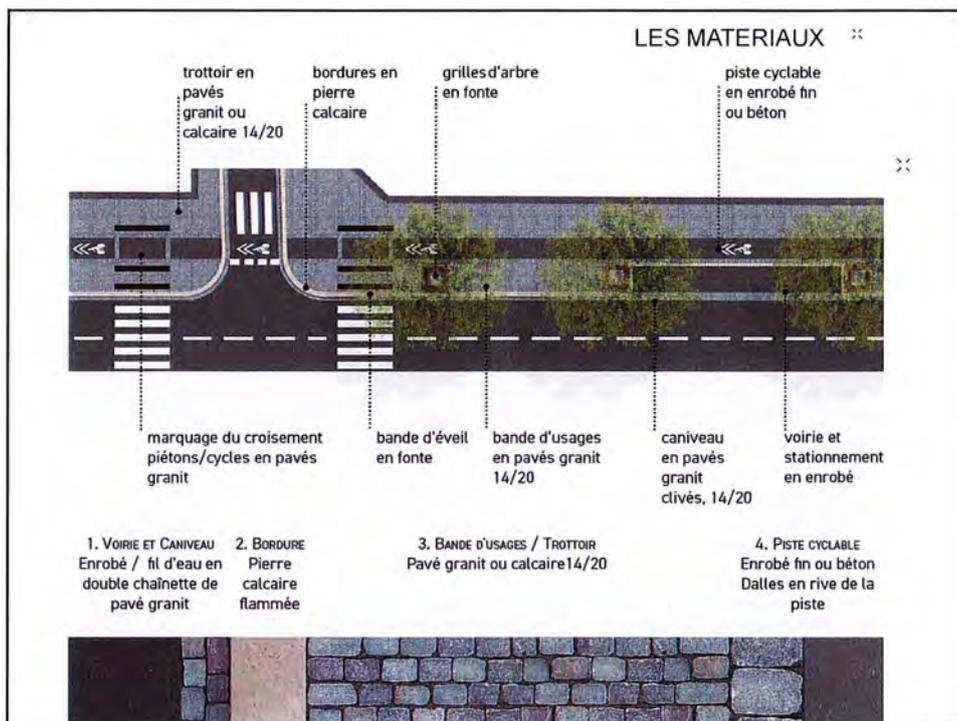
Apaiser la rue des Bergers et favoriser la fluidité de la circulation

1^{er} scénario :
Maintien du tourne à gauche indirect

- + Apaisement de la rue des Bergers et de la rue Fontange : le bouclage de la rue des Bergers sur Marengo permet une desserte riveraine et limite le trafic de transit. L'apaisement de la circulation profite à la sécurisation des abords de l'école. Dans l'axe, la rue Fontange aménagée en zone de rencontre profite de cet apaisement.
- + Fonctionnement simplifié du carrefour.
- + Capacité circulatoire satisfaisante.
- Rupture de l'alignement urbain : Cours Lieutaud à quatre voies.
- Pas d'amélioration de la lisibilité de la trame circulatoire dû au mouvement indirect : itinéraire via Dieudé / Fongate / Salvator.

2nd scénario :
Tourne à gauche direct Lieutaud Nord > Thurner

- + Amélioration de la lisibilité de la trame circulatoire par la création d'un tourne-à-gauche direct de Lieutaud Nord vers Thurner.
- + Apaisement de la rue des Bergers et de la rue Fontange : le bouclage de la rue des Bergers sur Marengo permet une desserte riveraine et limite le trafic de transit. L'apaisement de la circulation profite à la sécurisation des abords de l'école, dans l'axe, la rue Fontange aménagée en zone de rencontre profite de cet apaisement.
- + Maintien de l'alignement urbain : Cours Lieutaud à trois voies.
- Le carrefour est potentiellement soumis à des dysfonctionnements ponctuels aux heures de pointe sans être totalement saturé. Les réserves de capacité sont bonnes le matin, un peu faibles le soir.



UN MOBILIER ELEGANT ET FONCTIONNEL ✕

> Gestion des déchets, deux propositions :

A/ Conteneurs enterrés (rue Paradis)
 B/ Conteneurs aériens (place de Gaulle)



Corbeille Potelets Borne rétractable Arceaux vélo Banc



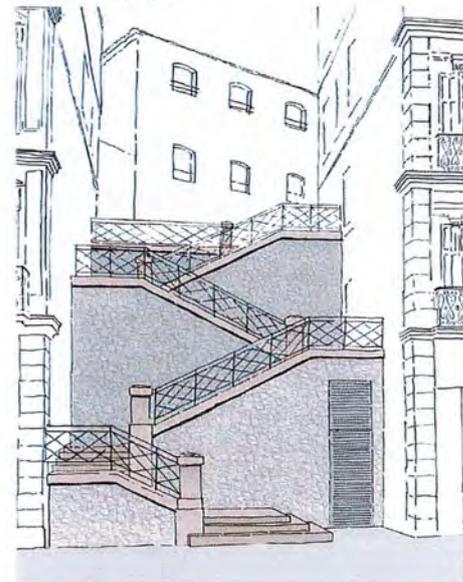

MISE EN VALEUR DES ELEMENTS PATRIMONIAUX : ✕

L'escalier Bédarride

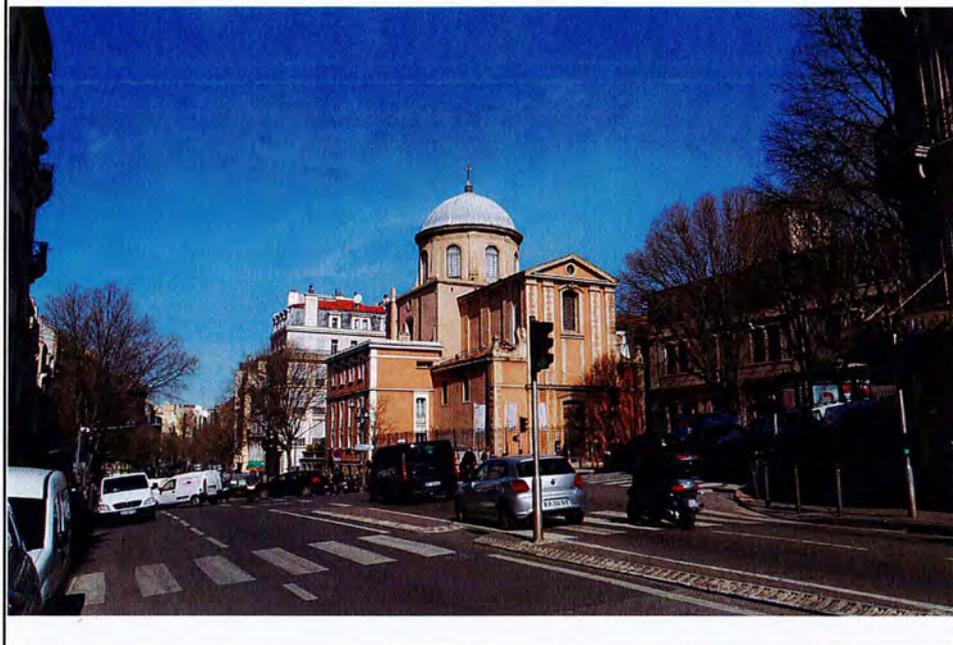
Vue de l'état actuel



Vue de l'état projeté



VUE DE LA TRANSVERSALE DU COURS JULIEN : L'EXISTANT ✖



VUE DE LA TRANSVERSALE DU COURS JULIEN : LE PROJET ✖



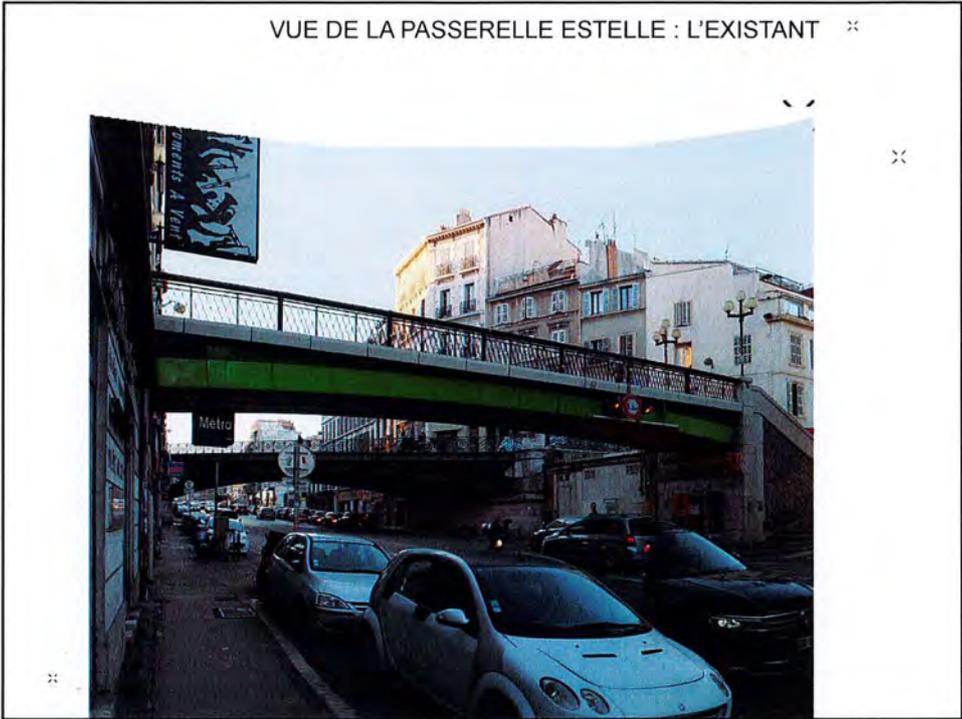
VUE DU COURS JULIEN : L'EXISTANT ✕



VUE DU COURS JULIEN : LE PROJET ✕



VUE DE LA PASSERELLE ESTELLE : L'EXISTANT ✕



VUE DE LA PASSERELLE ESTELLE : LE PROJET ✕



VUE DEPUIS LA PASSERELLE AUBAGNE : L'EXISTANT ✕



VUE DEPUIS LA PASSERELLE AUBAGNE : LE PROJET ✕



VUE DU BOULEVARD THURNER : L'EXISTANT ✕



VUE DU BOULEVARD THURNER : LE PROJET ✕



VUE DE LA TRANSVERSALE THURNER : L'EXISTANT ✕



VUE DE LA TRANSVERSALE THURNER : LE PROJET ✕



VUE ENTRE LES RUES BERLIOZ ET VILLAGE : L'EXISTANT ✕



✕

VUE ENTRE LES RUES BERLIOZ ET VILLAGE : LE PROJET ✕



✕

Chiffres clés

2 ARRONDISSEMENTS concernés : 1^{er} et 6^e

1,3 KM de La Canebière au Boulevard Baille (Cours Lieutaud + Bd Garibaldi)

3,6 HA d'espace public requalifié

3,6 KM de pistes cyclables

130 arbres plantés

75 places de stationnement (contre 170 actuelles)

40% d'espace alloué à la voiture (contre 80% actuel)

60% d'espace dédié aux déplacements doux (contre 20% actuel)

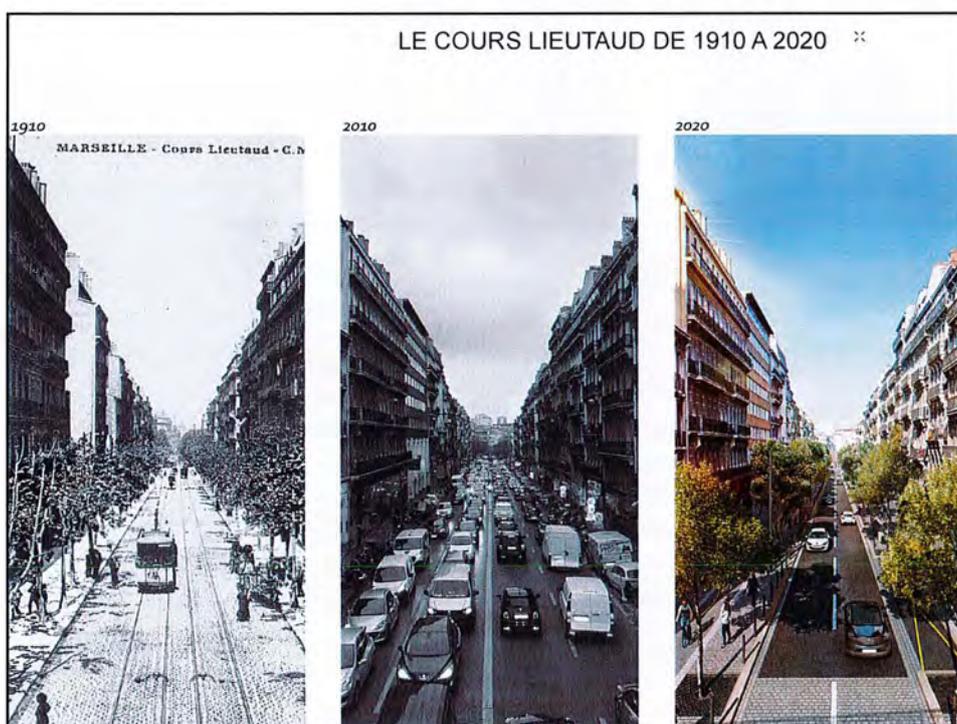
AIX
MARSEILLE
PROVENCE

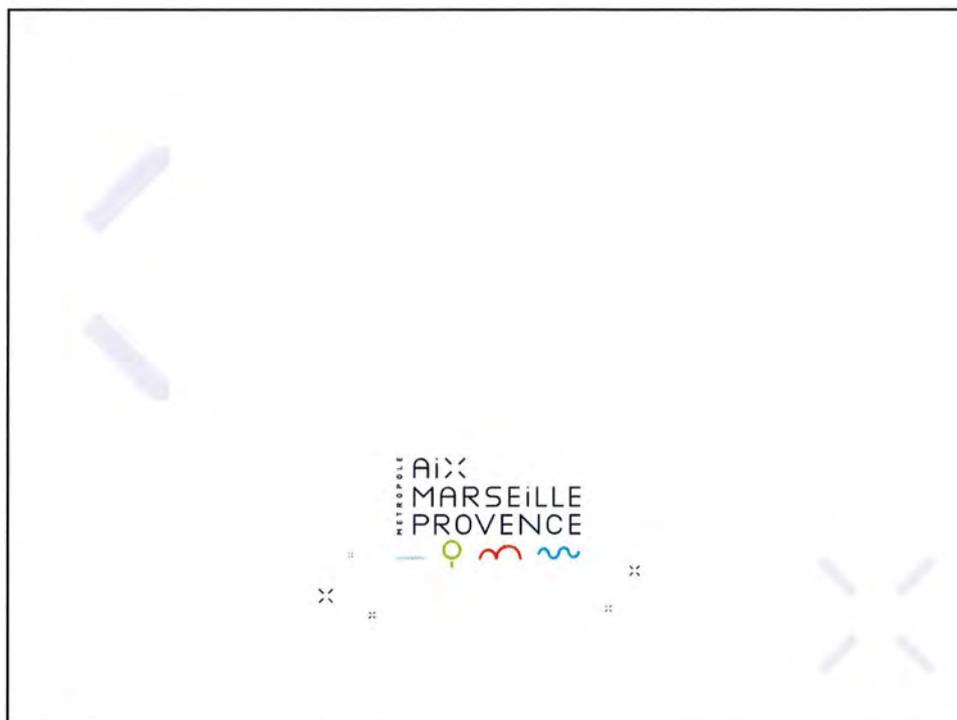
16 M€ TTC

2018>2020 déviation de réseaux et travaux d'aménagement

LE COURS LIEUTAUD DE 1910 A 2020







Annexe 4 : Copie des registres de concertation publique

**CONCERTATION PREALABLE
REQUALIFICATION DU COURS LIEUTAUD A MARSEILLE**

EXPOSITION PUBLIQUE

du vendredi 20 avril 2018 au vendredi 18 mai 2018 inclus

dans les locaux

**du siège institutionnel du Conseil de Territoire de la Métropole
Palais du Pharo – 58, boulevard Charles Livon – 13007 MARSEILLE**

du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

**REGISTRE
MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC**

CONCERTATION PREALABLE

Relative à la REQUALIFICATION DU COURS LIEUTAUD A MARSEILLE

Je soussigné,

Monsieur Jean MONTAGNAC

Président du Territoire Marseille Provence

ouvre le présent registre contenant 100 feuillets numérotés de 1 à 100 et destiné à recevoir les observations du public portant sur la requalification du Cours Lieutaud à Marseille

Dans les conditions fixées par l'avis de concertation paru dans la presse, la concertation préalable se déroulera :

du vendredi 20 avril 2018 au vendredi 18 mai 2018 inclus

dans les locaux

**du siège institutionnel du Conseil de Territoire de la Métropole
Palais du Pharo – 58, boulevard Charles Livon – 13007 MARSEILLE**

du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Marseille le, 13 AVR. 2018



**DECLARATION DE CLOTURE DE REGISTRE
DE CONCERTATION PREALABLE**

Le vendredi 18 mai 2018 à 16 h 30, le délai de la concertation préalable portant sur le projet de requalification du Cours Lieutaud à Marseille ayant expiré, je soussigné

Monsieur Jean MONTAGNAC

Président du Territoire Marseille Provence

déclare clos le présent registre mis à disposition du public au siège institutionnel du Conseil de Territoire de la Métropole - Palais du Pharo – 58, boulevard Charles Livon – 13007 MARSEILLE, du vendredi 20 avril 2018 au vendredi 18 mai 2018 inclus et sur lequel aucune observation n'a été portée.



Jean MONTAGNAC

**CONCERTATION PREALABLE
REQUALIFICATION DU COURS LIEUTAUD A MARSEILLE**

EXPOSITION PUBLIQUE

du vendredi 20 avril 2018 au vendredi 18 mai 2018 inclus

dans les locaux

de la **Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements**

Villa Bagatelle – 125, rue du Commandant Rolland – 13008 MARSEILLE

du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et de 12h45 à 16h30
et le samedi de 08h30 à 11h00

**REGISTRE
MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC**

CONCERTATION PREALABLE

Relative à la REQUALIFICATION DU COURS LIEUTAUD A MARSEILLE

Je soussigné,

Monsieur Jean MONTAGNAC

Président du Territoire Marseille Provence

ouvre le présent registre contenant 100 feuillets numérotés de 1 à 100 et destiné à recevoir les observations du public portant sur la requalification du Cours Lieutaud à Marseille

Dans les conditions fixées par l'avis de concertation paru dans la presse, la concertation préalable se déroulera :

du vendredi 20 avril 2018 au vendredi 18 mai 2018 inclus

dans les locaux

de la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements

Villa Bagatelle – 125, rue du Commandant Rolland – 13008 MARSEILLE

**du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et de 12h45 à 16h30
et le samedi de 08h30 à 11h00**

Marseille le,

13 AVR. 2018



Dates	Observations nom, adresse
18/mai/2018	<p> M^r PATRAN MARC gerant de la SCE HNN Plan de Luques. 156 cours Jivertaud </p> <p> Ma premiere observation sera de vous féliciter de ce nouveau projet Attendu depuis des décennies et m'ayant donné envie de pousser un commerce sur ce lieu. </p> <p> Je propose dans mon local. Une activité de tatouage artistique Oinsi qu'une salle d'expos culturelle à travers celle ci des manifestations régulière seront propose à divers Artistes Locaux. </p> <p> Actuellement bénéficiaire d'une -AOT. je souhaiterais reconquiere celle-ci Afin d'y organiser mes expos. </p> <p> en vous remerciant </p> <p> M^r PATRAN marc. (06 16 97 35 77) </p> 

Dates	Observations nom, adresse
18 Mai 2018	<p data-bbox="395 136 1385 219">Eric PAOLILLO, 209 Cours Lieutaud</p> <p data-bbox="347 271 1513 607">Ce projet de requalification du Cours Lieutaud va lui permettre de prendre un nouveau souffle, c'est aussi l'occasion de solliciter quelques précisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="300 613 1541 1234">- Concernant le pharage des travaux, le démarrage est envisagé mi-2018 cependant une estimation plus précise et souhaitable (dates, partie du cours, travaux concernés (2^e pair ou impair, les 2 en simultanés), beaucoup de façades vont être réalisées d'où la nécessité d'avoir des précisions pour la planification. <li data-bbox="300 1240 1541 1637">- Actuellement la circulation des piétons pour les trottoirs (meubles, notes), est-il prévu d'y remédier (verbalisation, sensibilisation). <li data-bbox="300 1644 1541 2069">- La diminution d'un nombre significatif de places de stationnement va contraindre encore plus le stationnement des résidents et en particulier les familles, pourquoi

Dates	Observations nom, adresse
	<p>les pénalise une nouvelle fois ? D'autant plus que les zones, pour lesquelles des espaces spécifiques ont été créés, squattent régulièrement les stationnements restes véhicules encore existant.</p> <p>- Concernant la plantation d'arbres, leur entretien est-il prévu (arrosage, élagage)</p> <p>- Concernant la circulation, en restreignant le nombre de voies (passage de 4 à 2), le flux a-t-il vraiment été amélioré, et ce afin d'éviter un engorgement déjà effectif à 4 voies. Aujourd'hui à certains moments de la journée, le couloir est saturé et même si une baisse de la circulation de 10 à 15% est escomptée, la diminution de 50% des voies de circulation ne fera que accroître le problème et saturer les axes proches (Rome, Italie, voie Lodi).</p> <p>Eric PROLIERO</p> 

VANNI Joel

De: CIQ Lieutaud Rome Préfecture <ciq-lrp@orange.fr>
Envoyé: mardi 15 mai 2018 13:54
À: Moraine Yves; Cabinet Moraine
Cc: ciq-mpm, cabinet; VANNI Joel
Objet: Avis du CIQ Consultation publique requalification Lieutaud



**Comité d'Intérêt de Quartier
Lieutaud - Rome - Préfecture**

Tél. 06 86 68 27 63 - ciq-lrp@orange.fr

www.CIQRome.fr

Président Jean Claude TRICOCHÉ

J'aime mon quartier

Monsieur Yves MORAINE, Maire du 6/8 et Conseiller Départemental, Cher Yves,

Suite à la réunion publique organisée par le CIQ pour présenter la requalification du Cours Lieutaud avec la participation de l'agence Tangram, je tiens à vous faire part de la position du CIQ Lieutaud-Rome-Préfecture sur les trois points mis en débat dans le cadre de la consultation publique.

- Carrefour Lieutaud-Thurner-Salvator : pour les véhicules circulant sur le Cours Lieutaud venant du nord et souhaitant accéder au boulevard Thurner, le CIQ propose le maintien de la trame circulatoire actuelle, soit le circuit rue Dieudé, rue Fonfate, boulevard Salvator et rampe Thurner.
- Plantation d'arbres : le CIQ est favorable à la plantation d'une seule essence, des platanes.
- Collecte des ordures ménagères : afin de préserver la qualité architecturale du Cours, le CIQ demande des containers enterrés, comme à la rue Paradis. Hostilité totale à des containers de surface.

Enfin le CIQ tient à exprimer sa très grande satisfaction sur la qualité du projet de réhabilitation qui reprend nombre des propositions que nous avons formulées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, Cher Yves, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean Claude TRICOCHÉ
Président du CIQ

Copie à MM. Jean MONTAGNAC et Joël VANNI

**CONCERTATION PREALABLE
REQUALIFICATION DU COURS LIEUTAUD A MARSEILLE**

EXPOSITION PUBLIQUE

du vendredi 20 avril 2018 au vendredi 18 mai 2018 inclus

dans les locaux

de la **Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements**
61, La Canebière – 13001 MARSEILLE

du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 12h45 à 16h45

**REGISTRE
MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC**

CONCERTATION PREALABLE

Relative à la REQUALIFICATION DU COURS LIEUTAUD A MARSEILLE

Je soussigné,

Monsieur Jean MONTAGNAC

Président du Territoire Marseille Provence

ouvre le présent registre contenant 100 feuillets numérotés de 1 à 100 et destiné à recevoir les observations du public portant sur la requalification du Cours Lieutaud à Marseille

Dans les conditions fixées par l'avis de concertation paru dans la presse, la concertation préalable se déroulera :

du vendredi 20 avril 2018 au vendredi 18 mai 2018 inclus

dans les locaux

**de la Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements
61, La Canebière – 13001 MARSEILLE**

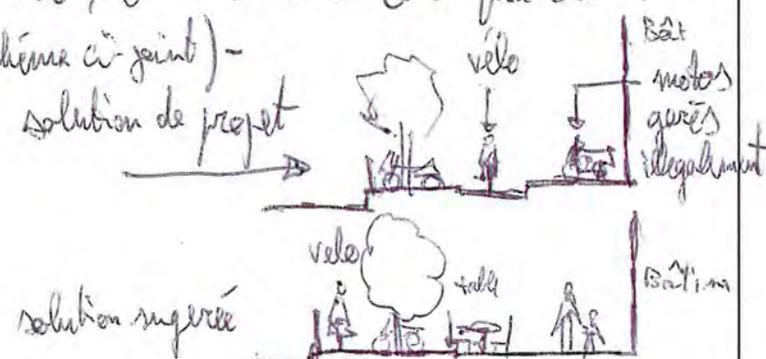
du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 12h45 à 16h45

Marseille le, 13 AVR. 2018



Dates	Observations nom, adresse
26/04/2018	<p>PONCET Olivier 69 cours Lieutaud 13006 MARSEILLE</p> <p>Pour valoriser les pistes cyclables et encourager les modes de transport doux, il serait judicieux de prévoir des emplacements pour stations Levelo (vélos en libre service).</p> <p>Les propriétaires de cette rue investissent des milliers d'euros pour rénover les façades. Les tags risquent d'apparaître quelques jours après la rénovation et il est important d'intégrer cette problématique dans le projet. Le projet du cours Lieutaud est un beau projet mais s'il est dégradé ensuite en quelques semaines cela serait du gâchis. Allo Mairie a mis en place un service pour enlever les tags mais ce n'est que partiellement efficace et le reste utilise bouche les annes qu'il faut remplir.</p> <p>Il faut penser au contrôle des abus pour les places de livraison. Il faut aussi prévoir une répression massive pour les commerces qui affichent des enseignes tellement grosses qu'elles dénaturent la rue.</p> <p>Merci pour ce projet qui semble bien avancé mais auquel il ne faut pas oublier la problématique de l'entretien.</p>

Dates	Observations nom, adresse
09/05/18	<p>VALAYER Hubert Sk' VIP MOTO Concession HONDA 30 Cours Lieutaud 13001 - MARSEILLE</p> <p>Toutes mes félicitations et mes encouragements pour ce beau projet.</p> <p>Il est important que soient distinguées les aires de livraison nécessaires aux véritables concessionnaires motos qui reçoivent des véhicules neufs par porteur, par rapport aux commerçants qui ne réceptiionnant que des cartons de marchandise. Il conviendrait d'intéresser une aire de livraison à proximité directe des concessionnaires qui sont au nombre de huit.</p> <p>En ce qui me concerne, je suggère qu'une aire soit positionnée devant le 32 pour desservir TRIUMPH (N°26) et HONDA (N°30 et 23).</p>

Dates	Observations nom, adresse
17/5/18	<p>FABRIZIO SAVINI 28 cours Lieutaud</p> <p>Enfin un beau projet pour le cours Lieutaud!</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Suggestions</u>: les vélos sont souvent déviés à Marseille et les piétons ne font pas gaffe à la voie réservée à eux. • Je vois plus judicieuse la solution de mettre les pistes cyclables entre trottoir et voie voitures. Ça permet de faire bien manœuvrer les motos lors de monter le trottoir et laisse beaucoup de place pour les piétons. Ça évite aussi à toutes véhicules à 2 roues de se garer dans le seul espace disponible, et à dire la zone piétons à côté des bâtiments (voir schéma ci-joint) -  <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des parking vélo ou vélobib entre les arbres - • Arbres: les platanes sont très allergisants. avec leur pollen Les tilleuls sont préférables (Tilia Tilia tomentosa) pourquoi pas des arbres à fleurs (Robinia pseudacacia ou Melia azadirach)? • Espaces de livraison adaptés aux commerces • Je préfère les conteneurs acier pour questions d'hygiène <p style="text-align: right;">Fabrizio Savini</p>

Dates	Observations nom, adresse
17 05 2018 —	<p>- Jean Paul CANOIN 146 cours Lantaud 13006 Marseille</p> <p><u>observations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - du côté pavé où il n'y aura pas de piste cyclable, entre les rues de Village et Buluz, matérialisation au sol de l'espace limité pour les exportations commerciales des deux voies. (de l'autre côté, la piste cyclable, marquera la limite jusqu'à un stade de laquelle il ne sera pas possible d'exporter les deux voies) - Sinon risque d'occupation anarchique de la totalité du trottoir plus large. — - pour les arbres, préférence aux tilleuls - pour les ordures ménagères, préférence aux conteneurs enterrés, — les grands conteneurs mobiles extérieurs gâchent l'harmonie et l'esthétique du projet. — - prévoir une injonction impérative de mise aux normes des façades et devantures commerciales, opposable aux commerçants pour les travaux de réqualification (coffrages empiétant le domaine public, par exemple...) - prévoir des amplacements pour station vélos et stationnement deux roues. <p>Le projet est magnifique...</p> <p style="text-align: right;">Jean Paul Canoin</p>

Dates	Observations nom, adresse
18/05/2018	<p>LEOPANT Sophie - 142 cours Liebert</p> <p>D) Advance un grand merci pour ce merveilleux projet.</p> <p>① - Avant tout faire une injonction de reculemment des devantures de magasins empiétant sur le domaine public et privé (portes cochères encadrées par coffrages...etc..).</p> <p>② pour le choix des arbres, ce serait bien pour avoir des tilleuls.</p> <p>③ - containers enterrés bien sûr : sinon anarchie assurée...</p> <p>④ ok le cours Liebert va enfin devenir magnifique, espérant de tout cœur qu'il sera enfin respecté par tous : aide aussi par une surveillance accrue par caméras et personnels municipaux ainsi que police, l'incivisme est tellement réel sur ce cours qu'il va avoir du travail, sinon ces travaux vont servir à rien...</p>

- Merci de nous faire participer à et
 etam.

Adeline DUBONT 28 rue Ventaud 13001 MARSEILLE
 Bravo pour ce beau projet, vivement le début des
 travaux et surtout vivement un cours Ventaud
 rendu aux piétons et aux commerces !!
 Voici quelques observations :

- les espaces pour les commerçants et
 commerces de robes et autres à nous soient bien
 délimités car actuellement il est très difficile
 de marcher sur les trottoirs.
- il faut retirer les épaves de toutes sortes
 et les intégrer et que les commerces, s'ils
 veulent des clients, qu'ils aient de
 stationner sur les espaces dédiés aux clients.
- le choix des arbres = choisir des arbres
 non allergène, et non salissants.
- quid de l'entretien et l'arrosage ? car
 le choix des arbres doit être lié à celui
 de la maintenance.
- prévoir des distributeurs de sac pour les
 propriétaires de chien, pour qu'ils comprennent
 et apprennent à avoir des gestes civiques.
- les poubelles = le problème des grosses poubelles
 c'est la maintenance et le ramassage des
 odeurs. Plus vous mettez de gros conteneurs,
 et moins les poubelles sont vidées. Donc,
 cause de rats, et d'odeurs nauséabondes.
- à voir des poubelles enterrées = voir leur
 maintenance, mais esthétiquement + adaptés,
 sauf si les indisciplinés laissent leurs odeurs
 autour.

Je tiens encore -

Dates	Observations nom, adresse
18/5/18	<p>Thierry SERVAT 7 Cours Lieutaud 13 006 Marseille</p> <p>La réduction à 2x1 voie pour les voitures est une excellente idée.</p> <p>↳ Toutefois, elle se fait sans remplacer la circulation empêchée par des transports en commun.</p> <p>Or, à l'échelle de la métropole il n'existe quasiment pas d'axe Nord-Sud.</p> <p>En conséquence, ce projet s'avère insuffisant en regard aux enjeux.</p> <p>Il était envisageable de faire partager une voie commune aux vélos et aux bus.</p> <p>Car le métro ne présente pas les mêmes avantages que le bus, lequel peut emprunter en même axe - le cours Lieutaud, pour</p>

Dates	Observations nom, adresse
CAR	<p>aboutir - in fine - vers plusieurs destinations différentes =</p> <ul style="list-style-type: none"> - Timone ; - Vélodrome, - Nazaque; - Laing etc... <p>Malgré sa très grande qualité esthétique, ce projet n'est pas à la hauteur de Marseille - Métropole =</p> <p>2x4 voie / voiture => absence de circulation pour =</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projets Police - Tribunal - Projets Banque de France - Autoroute; - Projets Préfecture autoroute <p>Les véhicules du Commissariat de Noailles seront empêchés de rouler lors de leurs départs en intervention et les habitants auront du mal à déposer leurs courses => cabotages, klaxon etc...</p> <p>Beau, mais insuffisant. <u>Dommage</u></p>

Dates	Observations nom, adresse
18.05.18	<p>Fabiani Eddie.</p> <p>Bruno pour ce projet car cet espace a vnt bien besoin!</p> <p>Tout d'abord, conserver absolument:</p> <ul style="list-style-type: none"> - trottoirs élargis - pistes cyclables - réduction du stationnement voiture. <p>Toutefois, au niveau de la circulation, le projet pourrait être facilement amélioré sans surcoût:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bd Garibaldi laisser du 2x2 voies est un non sens circulaire et d'aménagement! Le 2x2 voies débouche sur du 2x1 voies! Et la part des voitures roulant au cours Julien est très faible! - Cour Julien: laisser 3 voies de circulation à cet endroit à aucun sens, 2x1 voies serait amplement suffisant, et l'espace gagné pourrait être débouche aux piétons! - La Rue d'Arbonne sera levée à être piétonniser. Il faut donc anticiper et ne pas recréer de voie automobile qui descend au cours Loutch au niveau de la passerelle Estelle.

- Bd Turner. Ce Bd débouche sur la rue des 3 fr. Barth. qui débouche sur La Plaine. Ce double-sens a-t-il un sens Bd. Turner si à La Plaine on réduit considérablement la circulation? Encore une fois perte d'espace...

- Bd Salvador:

3 voies matérialisées? C'est du délire, pourquoi laisser ici cette "autoroute" qui défigure la rue? Est-ce du courant qui avec le tram 4 septembre le tramway passera devant la préfecture et que donc il restera maximum 1 ou 2 voies automobiles? Il serait absurde de ne pas féliciter une des 3 voies matérialisées pour agrandir l'espace piéton.

- Courtois Bazille.

La création d'une voie d'approche est inutile et favorise le stationnement en double-file! 1 voie n'a pas besoin de déboucher sur 2 voies!

• Rues. Bergers > Soldiers.

L'insertion d'une voie proche
du carrefour est beaucoup trop
précocce ! Elle devrait commencer Rue
des Bergers alors que sur le projet elle
commence Rue Soldiers... Autant d'espaces
pris aux piétons, vélos... etc.

Merci pour votre intérêt, désolé pour
mon écriture je n'ai pas de table...

Et sup, ne faites pas les choses
à moitié !

Eddie.

PS: Il faut absolument que soit
créé un village notes (à l'image du
village des grossistes à Grand Littoral)
car ce n'est plus possible cette occupation
de l'espace par les notes et scooters d'
exposition... Au fait, préparent-ils bien une
redensité pour occupation de l'espace public à
la tête de Marseille ?

• Et pour finir: ne surtout pas créer
de voie de bus: il y a déjà les mètres
et le tram. Ne faites pas de double ou
triple sup... Et faites les voies automobiles
les plus étroites possibles pour maximiser l'
espace rendu aux piétons! Des voies de
3m de large sont suffisantes et empêchent
le ^{pk en} double-file. Merci!

Eldor.

**DECLARATION DE CLOTURE DE REGISTRE
DE CONCERTATION PREALABLE**

Le vendredi 18 mai 2018 à 16 h 45, le délai de la concertation préalable portant sur le projet de requalification du Cours Lieutaud à Marseille ayant expiré, je soussigné

Monsieur Jean MONTAGNAC

Président du Territoire Marseille Provence

déclare clos le présent registre mis à disposition du public à la Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements - 61 La Canebière – 13001 MARSEILLE, du vendredi 20 avril 2018 au vendredi 18 mai 2018 inclus et sur lequel ont été portées 8 observations.



Jean MONTAGNAC

Annexe 5 : Synthèse des observations du registre

REQUALIFICATION DU COURS LIEUTAUD A MARSEILLE

SYNTHESE DES OBSERVATIONS DES REGISTRES

THEME	OBSERVATIONS
1 - Intérêt du projet	<p>1E - Riverain 69 CL - Merci pour ce beau projet</p> <p>2A - Commerçant VIP moto HONDA - Toutes mes félicitations et mes encouragements pour ce beau projet</p> <p>3A - Riverain 28 CL - Enfin un beau projet pour le Cours Lieutaud</p> <p>4F - Riverain 146 CL - Le projet est magnifique...</p> <p>5A - Riverain 142 CL - D'avance merci pour ce merveilleux projet</p> <p>6A - Riverain 28 CL - Bravo pour ce beau projet</p> <p>8A - Riverain - Bravo pour ce projet</p> <p>9A - Riverain 156 CL - Félicitations pour ce nouveau projet</p> <p>10A - Riverain 109 CL - Ce projet de requalification du Cours Lieutaud va lui permettre de prendre un nouveau souffle</p> <p>11D - CIQ Lieutaud Rome Préfecture - Le CIQ tient à exprimer sa très grande satisfaction sur la qualité du projet de réhabilitation, qui reprend nombre de propositions qu'il avait formulées</p>
2 - Conception géométrique du projet	<p>2C - Commerçant VIP moto HONDA - Prévoir des voies assez larges pour permettre aux 2 roues de remonter les files de voitures</p> <p>8B - Riverain - Conserver absolument des trottoirs élargis, les pistes cyclables et la réduction du stationnement des voitures - Faire des voies de circulation les plus étroites possibles pour maximiser l'espace rendu aux piétons</p> <p>10C - Riverain 109 CL - La circulation des piétons est aujourd'hui difficile sur les trottoirs. Est-il prévu d'y remédier?</p>
3 - Circulation - Stationnement - transports en commun	<p>7A - Riverain 7 CL - La réduction à 2x1 voies est une excellente idée, cependant l'espace gagné aurait pu être aménagé en une voie commune aux bus et aux vélos.</p> <p>8C - Riverain - Modifier le projet : sur le bvd Garibaldi (2x2 v = "non sens circulatoire"), Cours Julien (2x1 v à la place de 3v), bvd Thurner (le double sens est-il vraiment utile alors qu'on réduit la circulation à la Plaine?), voie d'approche au carrefour Thurner entre les rues Bergers et Perrin Solliers trop longue, bvd Salvator (utilité des 3 voies montantes dans la perspective du tramway du 4 septembre ?), débouché de la rue Estelle sur Lieutaud inutile, voie d'approche sur le bvd Baille inutile</p> <p>8E - Riverain - Surtout ne pas créer de voie bus, qui doublerait avec le métro</p> <p>10D - Riverain 109 CL - La diminution du nombre de places de stationnement va contraindre le stationnement résidents - Le flux circulatoire a-t-il été vraiment estimé? La diminution du nombre de voies (2x2 v à 2x1 v) ne va-t-elle pas entraîner un engorgement de l'axe?</p> <p>11A - CIQ Lieutaud Rome Préfecture - Pour le carrefour Lieutaud/Thurner/Salvator, le CIQ propose le maintien de la trame circulatoire actuelle : tourne à gauche indirect par les rues Dieudé, Fongate, bvd Salvator et rampe Thurner</p>
4 - Les différents usages	<p>1C - Riverain 69 CL - Penser au contrôle des abus pour les places de livraison</p> <p>2B - Commerçant VIP moto HONDA - Il faut distinguer les aires de livraison destinées à accueillir, soit des gros véhicules porteurs pour les concessionnaires, soit des cartons de marchandises pour les commerçants. Prévoir des aires à proximité directe des concessionnaires. Les espaces d'exposition devraient être réservés aux réels vendeurs de motos et pas aux ateliers de mécanique. Souhaite le maintien de ses 2 entrées charretières</p> <p>3D - Riverain 28 CL - Suggère des espaces de livraison adaptés aux commerces</p> <p>4A - Riverain 146 CL - Pour éviter l'occupation anarchique du trottoir pair, entre les rues de Village et Berlioz, suggère de matérialiser au sol l'espace limité pour les expositions commerciales</p> <p>6B - Riverain 28 CL - Il faut bien délimiter les emplacements affectés aux concessionnaires et aux commerces 2 roues, pour ménager un espace pour les piétons - il faut retirer les épaves . Les commerçants doivent arrêter de stationner sur des emplacements dédiés aux clients</p> <p>9B - Riverain 156 CL - Souhaite reconduire son AOT actuelle, dans le cadre de son activité de tatouage artistique</p>
5 - Modes doux	<p>1A - Riverain 69 CL - Prévoir des emplacements pour les stations Le Vélo pour encourager les modes doux</p> <p>2D - Commerçant VIP moto HONDA - Je vois peu de vélos sur le Cours. Est-ce que 2 pistes cyclables sont vraiment utiles ?</p> <p>3B - Riverain 28 CL - Trouve plus judicieux de positionner la piste cyclable entre la voie circulée et les arbres. Prévoir des emplacements de parking pour les vélos entre les arbres</p> <p>4E - Riverain 146 CL - Prévoir des emplacements pour le stationnement 2 roues et des stations Le Vélo</p>

6 - Traitement des façades	<p>1B - Riverain 69 CL - Attention aux tags qui risquent d'apparaître après la rénovation des façades. Intégrer les problématiques d'entretien - il faut verbaliser les commerces qui affichent des enseignes disproportionnées</p> <p>4D - Riverain 146 CL - Prévoir des injonctions de mise aux normes des façades et devantures commerciales</p> <p>5B - Riverain 142 CL - Faire une injonction de ravalement des devantures de magasins empiétant sur le domaine public</p>
7 - Les arbres	<p>3C - Riverain 28 CL - Les platanes sont très allergisants. Les tilleuls sont préférables</p> <p>4B - Riverain 146 CL - Les tilleuls sont préférables</p> <p>5C - Riverain 142 CL - Ce serait bien d'avoir des tilleuls</p> <p>6C - Riverain 28 CL - Choisir des arbres non allergènes. Quid de l'entretien et de l'arrosage qui déterminent également le choix</p> <p>10E - Riverain 109 CL - L'entretien des arbres (élagage, arrosage) est-il prévu ?</p> <p>11B - CIQ Lieutaud Rome Préfecture - le CIQ est favorable à la plantation d'une seule essence : des platanes</p>
8 - Conteneurs enterrés - bacs gros volume	<p>3E - Riverain 28 CL - Préfère les conteneurs aériens pour des questions d'hygiène</p> <p>4C - Riverain 146 CL - Préférence aux conteneurs enterrés ; les conteneurs aériens gacheraient l'harmonie et l'esthétique du projet</p> <p>5D - Riverain 142 CL - Conteneurs enterrés bien sûr, sinon anarchie assurée</p> <p>6D - Riverain 28 CL - Les conteneurs enterrés semblent esthétiquement plus adaptées. Le problème des gros bacs est le ramassage ; plus les bacs sont gros, moins ils sont collectés</p> <p>11C - CIQ Lieutaud Rome Préfecture - le CIQ demande des conteneurs enterrés, afin de préserver la qualité architecturale du Cours.</p>
9 - Observations diverses	<p>3F - Riverain 28 CL - Exprime sa crainte que les revêtement en pavés soient réouverts pour des travaux de réseaux</p> <p>5E - Riverain 142 CL - Pour accompagner le projet, il faudrait une surveillance par caméras, ainsi que la police pour lutter contre l'incivisme</p> <p>6E - Riverain 28 CL - Prévoir des distributeurs de sacs pour les propriétaires de chiens</p> <p>8D - Riverain - Pourquoi ne pas créer un village "motos", pour supprimer l'occupation de l'espace par les motos et scooters</p> <p>10B - Riverain 109 CL - Souhaite avoir des précisions sur le phasage des travaux, notamment par rapport aux nombreux travaux de ravalements de façades</p>